

Budget de dépenses

2004-2005

Volume IV

Message de la présidente
du Conseil du trésor
et renseignements supplémentaires

ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-22462-4
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Le présent volume débute par un message de la présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du Budget de dépenses 2004-2005. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le Budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

En plus du présent volume « *Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2004-2005 :

Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying.

Volume II : Crédits des ministères et organismes

Ce volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2004-2005 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et programmes.

Volume III : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Ce volume regroupe les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres en vertu de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01). On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuilles.

Table des matières

AVANT-PROPOS

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR	III
---	-----

CHAPITRE 1 LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005

Le Budget de dépenses 2004-2005 en bref	3
1. Le Budget de dépenses 2004-2005	4
2. La variation des dépenses de programmes en 2004-2005	6
3. Le poids des dépenses de programmes dans l'économie	10
Annexe 1.1 : Variation entre le Budget de dépenses 2004-2005 et la dépense probable 2003-2004	11

CHAPITRE 2 LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2003-2004

Les résultats de l'exercice financier 2003-2004 en bref	15
1. La variation des dépenses du gouvernement en 2003-2004	16
2. L'évolution de la prévision des dépenses totales en 2003-2004	17
3. L'évolution des crédits autorisés en 2003-2004	19

CHAPITRE 3 LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

La répartition du Budget de dépenses 2004-2005 en bref	23
1. Vue d'ensemble de la répartition des dépenses	24
2. Les dépenses pour la rémunération	28
3. Les dépenses de fonctionnement	30
4. Les dépenses de capital	32
5. Les dépenses d'intérêt	35
6. Les dépenses de support	38
7. Les dépenses relatives à la provision pour créances douteuses et autres	40

Annexe 3.1 :	Nature des catégories de dépenses considérées dans ce chapitre	41
Annexe 3.2 :	Répartition du Budget de dépenses 2004-2005 par grandes catégories.....	43
Annexe 3.3 :	Répartition du Budget de dépenses 2004-2005 par bénéficiaires	44

CHAPITRE 4 L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'effectif du secteur de la fonction publique en bref	47	
1. L'effectif du secteur de la fonction publique	48	
2. L'évolution de l'effectif du secteur de la fonction publique	49	
3. L'enveloppe d'effectif total des ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2004-2005	50	
4. L'enveloppe d'effectif total des entreprises et des autres organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique	51	
Annexe 4.1 :	Lexique	52
Annexe 4.2 :	Définition et modalités touchant l'effectif du secteur de la fonction publique.....	53
Annexe 4.3 :	Évolution de l'effectif total des ministères et organismes présentés au Budget de dépenses 2004-2005	54
Annexe 4.4	Évolution de l'effectif total des entreprises et des autres organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique	55
Annexe 4.5 :	Enveloppe d'effectif total en 2003-2004 et 2004-2005 pour les ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2004-2005	56
Annexe 4.6 :	Enveloppe d'effectif total en 2003-2004 et 2004-2005 pour les entreprises et les autres organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique.....	57

CHAPITRE 5 LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2004-2005

Les investissements en immobilisations en bref	61	
1. Les investissements en immobilisations prévus en 2004-2005	62	
2. L'évolution des investissements en immobilisations	63	
3. Les investissements en immobilisations dans les réseaux, les municipalités, les institutions culturelles et autres	64	
4. Les investissements en immobilisations dans les fonds spéciaux	68	
5. Les investissements en immobilisations des organismes consolidés	69	
6. Les investissements en immobilisations dans les ministères.....	70	
Annexe 5.1 :	Nature des investissements en immobilisations considérés dans ce chapitre	71

CHAPITRE 6 LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses consolidées en bref.....	75
1. Les dépenses consolidées du gouvernement.....	76
2. L'évolution des résultats des organismes et des fonds spéciaux en 2003-2004	77
3. Les résultats de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux en 2004-2005	78
4. Les résultats des organismes en 2004-2005	79
5. Les résultats des fonds spéciaux en 2004-2005.....	80
Annexe 6.1 : Le périmètre comptable du gouvernement.....	81
Annexe 6.2 : Changements dans les organismes et fonds spéciaux	83
Annexe 6.3 : Résultats des organismes et des fonds spéciaux.....	84
Annexe 6.4 : Entreprises du gouvernement	88
Annexe 6.5 : Organismes et fonds exerçant des activités de nature fiduciaire.....	89

APPENDICES

Appendice A : Les comptes à fin déterminée	93
Appendice B : Le Budget de dépenses 2004-2005 par missions	99
Appendice C : Indicateurs économiques et budgétaires	
Appendice C.1 : Évolution sur 15 ans de certains indicateurs propres au Québec	110
Appendice C.2 : Évolution des dépenses sur 15 ans.....	111
Appendice C.3 : Dépenses par portefeuilles de 1990-1991 à 2004-2005.....	112

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR

**CONTRÔLER NOS DÉPENSES PUBLIQUES, INVESTIR DANS NOS PRIORITÉS
ET MODERNISER L'ÉTAT**

Un peu moins d'un an s'est écoulé depuis notre arrivée au gouvernement. Ces premiers mois à la direction des affaires de l'État nous ont permis de mesurer l'ampleur du piège budgétaire dans lequel se retrouve le Québec, après plusieurs années de gestion déficiente des dépenses publiques.

Le gouvernement précédent ne contrôlait plus vraiment les dépenses de l'État. Nous en subissons maintenant les conséquences. Voici les chiffres :

- De 1999 à 2003, les dépenses de programmes ont augmenté de 15 % au Québec, de 9 % en Ontario et de 13 % dans les autres provinces.*
- Nos dépenses sont plus élevées qu'ailleurs et elles augmentent plus rapidement que dans les autres provinces, bien que nous soyons collectivement moins riches que les autres Canadiens.*
- Malgré le déficit zéro, la dette a augmenté de 16,4 milliards de dollars. Cette dette représente un peu plus de 44 % du produit intérieur brut, soit le niveau le plus élevé au Canada.*
- Au cours des dernières années, le gouvernement précédent a annoncé de nombreux programmes alors que leur financement n'était pas identifié.*

Le piège budgétaire dans lequel nous sommes pris est ainsi facile à décrire. Les coûts de reconduction des programmes augmentent plus vite que les revenus budgétaires, ce qui nous mène tout droit à des déficits et un endettement accru si les correctifs nécessaires ne sont pas apportés.

Le Budget de dépenses que j'ai déposé l'année dernière constituait une première étape dans le redressement qu'il était indispensable d'opérer. Pour l'année 2003-2004, nous nous étions fixé un objectif ambitieux, en décidant de réduire de 5,6 % à 3,8 % la croissance des dépenses. Cette réduction de la croissance anticipée constituait l'un des principaux moyens de résoudre l'impasse budgétaire.

Avec le Budget de dépenses 2004-2005, nous poursuivons dans la même direction :

- Nous allons contrôler davantage les dépenses, de façon à réduire à 2,9 % l'augmentation des dépenses de programmes.*
- Nous allons le faire en respectant nos priorités, en particulier la santé et l'éducation.*
- Simultanément, nous lançons un plan d'action pour la modernisation de l'État, afin que les services publics soient plus proches de la population et davantage efficaces, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.*

1. CONTRÔLER NOS DÉPENSES

- L'OBJECTIF DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 EST MAINTENU À 45 800 MILLIONS DE DOLLARS

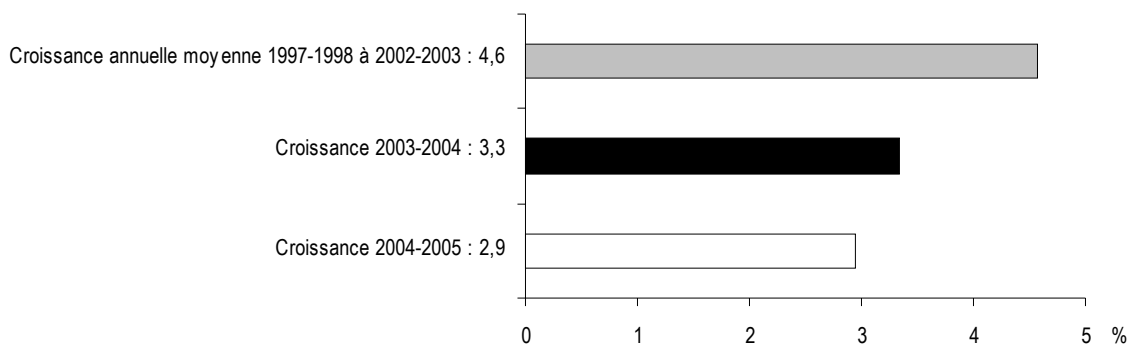
Le contrôle des dépenses est essentiel, si nous voulons nous libérer du piège budgétaire dans lequel nous sommes actuellement pris.

Pour 2003-2004, la hausse des dépenses de programmes, initialement prévue à 3,8 %, est révisée à 3,3 % par rapport à 2002-2003. Ces dépenses atteindront ainsi 45 800 millions de dollars, comme nous nous y étions engagés.

- LA CROISSANCE DES DÉPENSES EN 2004-2005 EST LIMITÉE À 2,9 %

Pour 2004-2005, je dépose aujourd'hui un budget de dépenses prévoyant une croissance des dépenses de programmes de 2,9 %, ces dépenses étant fixées à 47 151 millions de dollars. Nous allons donc encore réduire l'augmentation des dépenses de l'État, afin de reprendre un contrôle que le gouvernement précédent avait perdu. Le redressement est très important, puisque les dépenses de programmes ont augmenté en moyenne chaque année de 4,6 % entre 1997-1998 et 2002-2003.

CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DEPUIS 1997-1998



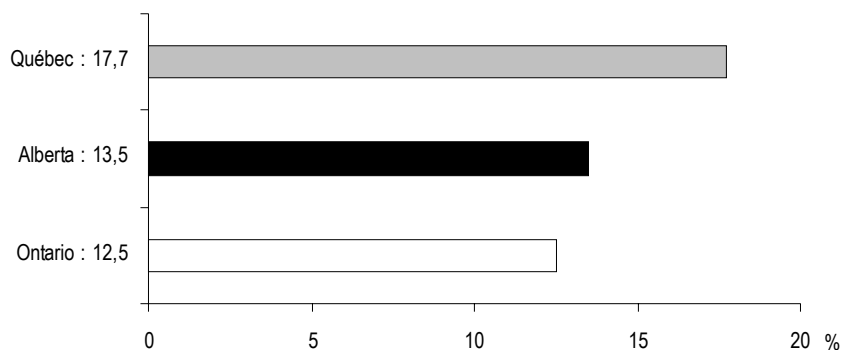
□ **RÉDUCTION DU POIDS DE L'ÉTAT DANS L'ÉCONOMIE**

J'ai pleinement confiance en notre capacité à atteindre cet objectif exigeant. En limitant à 2,9 % la croissance des dépenses publiques, nous allons continuer à réduire le poids de l'État dans l'économie. Pour 2004, la croissance du produit intérieur brut nominal devrait en effet s'établir à 4,3 %. Cela signifie que le poids des dépenses de programmes dans le produit intérieur brut passera, en un an, de 17,7 % à 17,5 %.

Ce poids est encore trop élevé. En Ontario et en Alberta, les dépenses de programmes représentent respectivement 12,5 % et 13,5 % du produit intérieur brut. C'est parce que le poids de l'État est trop lourd que nous sommes parmi les plus imposés en Amérique du Nord.

Il faut diminuer la charge fiscale des Québécoises et des Québécois, si l'on veut créer des emplois et renforcer l'économie du Québec. Pour rendre le Québec plus compétitif et dégager à terme des revenus qui financeront les dépenses publiques, le gouvernement s'est engagé à réduire le fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois à un niveau équivalant à celui de la moyenne canadienne. Le contrôle des dépenses publiques est un moyen essentiel pour y parvenir et je compte bien poursuivre, au cours des prochaines années, l'effort entrepris dans cette direction.

POIDS DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DANS LE PIB EN 2003-2004 : QUÉBEC, ALBERTA ET ONTARIO

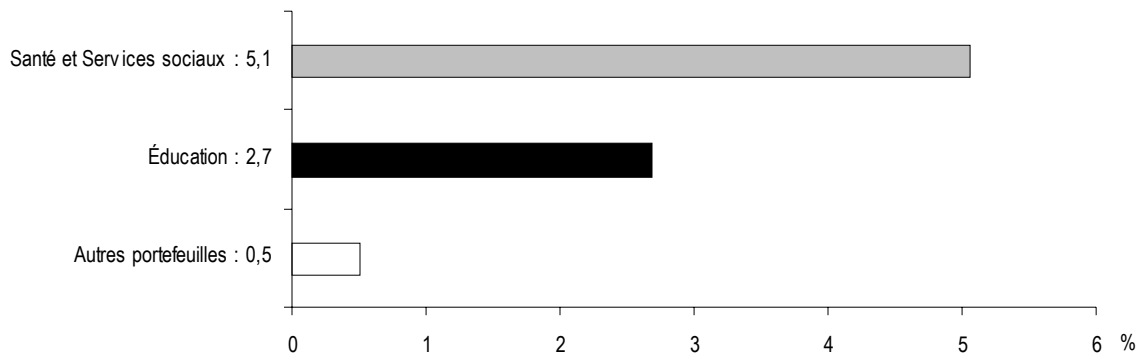


2. INVESTIR DANS NOS PRIORITÉS

Ce contrôle des dépenses, nous l'exercerons en respectant pleinement nos priorités. Comme nous nous y étions engagés, les ressources de l'État seront principalement affectées à la santé et à l'éducation.

J'annonce ainsi aujourd'hui que les budgets affectés à la santé et à l'éducation augmenteront respectivement, en 2004-2005, de 5,1 % et de 2,7 %. Les budgets des autres ministères seront accrus de 0,5 %. Ainsi, nous respectons les engagements que nous avons proposés à la population du Québec.

VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2004-2005



□ SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Pour ce qui est du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'enveloppe budgétaire est augmentée d'un milliard de dollars, la portant à 20,1 milliards de dollars en 2004-2005. En fait, nous consacrons à la santé et aux services sociaux 72 % de la croissance des dépenses de programmes en 2004-2005.

L'accroissement budgétaire consenti à la santé servira à financer l'augmentation du coût des services, à relever les enveloppes budgétaires des établissements et à mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour répondre aux besoins des patients.

Mon collègue, le ministre de la Santé et des Services sociaux, donnera plus de précisions sur ces initiatives au cours des prochaines semaines.

□ **ÉDUCATION**

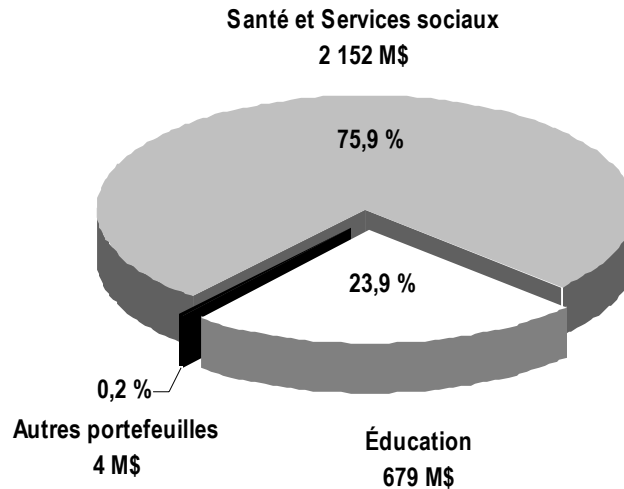
Pour ce qui est de l'Éducation, nous portons l'enveloppe budgétaire du ministère à 11,8 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation des ressources de 309 millions de dollars. L'éducation bénéficiera ainsi de 23 % de la croissance totale des dépenses de programmes.

Ces crédits additionnels serviront à financer la croissance du coût des services. Ils permettront également à mon collègue, le ministre de l'Éducation, de mettre en place certaines initiatives particulières visant à réduire le décrochage scolaire, telles que le nouveau programme d'aide aux devoirs et la mise en place du programme « Écoles en forme et en santé ».

□ **2 831 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION EN DEUX ANS**

En deux ans, c'est donc 2 831 millions de dollars de plus que le gouvernement aura alloué à la santé et à l'éducation, dont 2 152 millions de dollars pour restaurer notre système de santé. Il s'agit d'un effort sans précédent.

RÉINVESTISSEMENTS DE 2 831 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION EN DEUX ANS



□ **AUTRES PORTEFEUILLES**

Le budget de l'ensemble des autres ministères demeurera globalement stable en 2004-2005. Des augmentations budgétaires seront accordées à certains ministères, afin de tenir compte de facteurs particuliers, telles la forte croissance du service de la dette dans le budget du ministère des Transports et la poursuite de la mise en œuvre des ententes avec les Autochtones dans le cas du ministère du Conseil exécutif.

En outre, un certain nombre de nouvelles initiatives bénéficieront d'un financement additionnel.

- *C'est ainsi que le budget du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir est accru de 15 millions de dollars afin de répondre, dans de meilleures conditions à la crise du logement.*
- *Le budget du Conseil exécutif est augmenté de 10 millions de dollars, pour financer le Fonds régional d'investissement jeunesse.*

- *Un montant de 15 millions de dollars est affecté au budget du Secrétariat du Conseil du trésor, afin d'entamer l'implantation du gouvernement électronique. À ce montant s'ajoutera un budget d'immobilisations de 21 millions de dollars.*
- *Le gouvernement confirme par ailleurs son appui à la culture, en augmentant de 3,8 % le budget du ministère de la Culture et des Communications. Ma collègue, la ministre de la Culture et des Communications, pourra ainsi compter sur un budget qui est porté à 531 millions de dollars, soit 1,1 % du budget de dépenses. À ce montant s'ajoute l'aide fiscale de plus de 80 millions de dollars par année accordée aux productions cinématographiques et télévisuelles, qui contribue aux grands succès qu'obtient le Québec, en soutenant financièrement nos artisans du septième art.*
- *Le budget du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille sera maintenu sensiblement au même niveau qu'en 2003-2004. Mon collègue, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, pourra entre autres compter sur des ressources accrues au soutien à la famille, ce qui lui permettra de faire en sorte que le réseau de 200 000 places en service de garde soit complété en mars 2006, conformément à notre engagement.*

Par ailleurs, plusieurs ministères devront composer avec des diminutions de leurs ressources budgétaires. Cependant, les initiatives prévues en vue d'adapter leurs façons de faire et d'améliorer leur productivité dans le contexte de la modernisation de l'État permettront le maintien des services offerts, sans réduction dans les missions essentielles assumées auprès de la population et sans diminution de leurs effectifs réguliers au-delà de celle découlant de l'attrition.

3. UN PLAN D'ACTION POUR L'AVENIR

Le statu quo n'est plus possible.

La modernisation de l'État apparaît incontournable, si nous voulons à la fois répondre aux besoins essentiels de la population dans les meilleures conditions possibles et respecter la capacité de payer des contribuables.

Dans quelques semaines, je rendrai public le Plan d'action 2004-2007 du gouvernement en matière de dépenses publiques. Préparé à partir des premiers résultats des travaux de modernisation entrepris dans les ministères et organismes depuis l'été 2003, ce plan comportera des objectifs et annoncera un certain nombre d'initiatives majeures.

Ce Plan d'action donnera ainsi suite à l'une des orientations stratégiques retenues par le gouvernement dans son programme d'action, « Briller parmi les meilleurs ». Il visera à moderniser notre gestion des dépenses publiques, pour le meilleur intérêt de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Ce plan d'action sera articulé autour de quatre grands objectifs, soit

- une meilleure gestion de nos ressources humaines;*
- une réévaluation des structures;*
- une révision des programmes;*
- une amélioration des façons de faire.*

Il s'appuiera sur les travaux de modernisation entrepris l'été dernier.

□ *LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ÉTAT*

Le 4 juin 2003, dans le Discours inaugural, le premier ministre annonçait six grands travaux de modernisation. Ces travaux étaient respectivement consacrés :

- à la révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux, sous ma supervision;*
- à la revue des modes d'intervention du gouvernement dans l'économie, sous la responsabilité du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, en collaboration avec le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille;*
- à la réorganisation des services de santé, sous la responsabilité du ministre de la Santé et des Services sociaux;*
- à l'examen des perspectives de décentralisation et de déconcentration, sous la responsabilité du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, en collaboration avec le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et de la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme;*
- au recentrage du réseau de l'éducation sur l'élève et l'étudiant, sous la responsabilité du ministre de l'Éducation;*
- à la simplification et à l'allègement du fardeau fiscal, sous la responsabilité du ministre des Finances, en collaboration avec le ministre du Revenu.*

Tous les ministres ont remis au Conseil du trésor à la fin septembre 2003 leurs mandats d'examen des structures et des programmes placés sous leur responsabilité.

□ *LES TRAVAUX DÉJÀ ENTREPRIS*

Les grands travaux de modernisation entrepris avec diligence par mes collègues ont rapidement débouché en 2003-2004 sur plusieurs réalisations concrètes.

- *Mon collègue, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, a entrepris la modernisation des mandats des sociétés d'État et de la gouvernance régionale.*
 - *Le rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque guidera le gouvernement dans la modernisation des mandats de la Société générale de financement, d'Investissement Québec et des sociétés Innovatech afin que ces organismes contribuent mieux et davantage au développement économique du Québec. La Commission des finances publiques a amorcé à cet égard ses consultations générales le 24 février dernier.*
 - *Le ministre responsable du Développement économique et régional et de la Recherche a amorcé une opération sans précédent visant à transformer la gouvernance régionale, notamment en instituant les conférences régionales des élus et en misant, conformément à notre engagement, sur des élus municipaux imputables devant les citoyens pour assurer l'autonomie et le développement des régions.*

- *Mon collègue, le ministre de la Santé et des Services sociaux, a présenté trois projets de loi à l'Assemblée nationale, dont deux ont été adoptés en décembre dernier.*
 - *Par la mise en place d'une organisation de services de santé et de services sociaux intégrés, la Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux vise à rapprocher les services de la population et à faciliter le cheminement de toute personne dans le réseau.*
 - *La Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic a notamment pour objet d'améliorer l'organisation du travail dans les établissements.*
 - *Le projet de loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être favorisera la transparence et un débat éclairé à l'égard des grands enjeux qui touchent les citoyens en matière de santé et de services sociaux.*

Le 9 octobre 2003, les comités de chacun des grands travaux se sont mis en œuvre. Les ministres responsables des comités ont d'ailleurs dressé un état de situation au Comité de gouverne présidé par le premier ministre, duquel ont été retenues plusieurs mesures structurantes qui seront soumises à un examen plus poussé par les ministères. Certaines d'entre elles pourront toutefois être mises en œuvre dès cette année. Certaines annonces sont prévues au cours des prochaines semaines.

Le plan d'action comprendra par ailleurs des initiatives en matière de gestion des ressources humaines, de stratégie d'investissements et de mise en place du gouvernement électronique, pour lesquelles je souhaite apporter dès maintenant quelques précisions.

□ *UNE MEILLEURE GESTION DE NOS RESSOURCES HUMAINES*

Notre plan d'action pour l'avenir accorde une très haute priorité à la gestion des ressources humaines.

Depuis 1997-1998, la taille de la fonction publique n'a cessé de croître, passant de 63 700 à 75 800 effectifs utilisés, soit une hausse de près de 20 % en six ans.

Dans ce contexte, le gouvernement a lancé en février dernier un signal clair de prudence en décrétant un gel temporaire de l'embauche jusqu'au 30 avril 2004, à l'exception du personnel jugé essentiel à certaines opérations. Le contrôle des dépenses publiques implique que la croissance trop rapide des effectifs soit freinée. Nous devons réussir à réduire progressivement le niveau global des effectifs de la fonction publique, tout en assurant le renouvellement de notre main-d'œuvre et sa représentativité par rapport à l'ensemble de la population québécoise.

Les nombreux départs à la retraite prévus au cours de cinq prochaines années constituent à cet égard une occasion dont nous devons tirer parti.

Le Plan d'action 2004-2007 du gouvernement en matière de dépenses publiques fera notamment le point sur le niveau visé des effectifs et les modalités qui régiront l'embauche de nouveaux employés à compter de la prochaine année.

Notre projet de réforme de la gestion de la main-d'œuvre s'inscrit à l'intérieur de trois grands objectifs.

- Il faut pouvoir s'appuyer sur un personnel engagé, qualifié, diversifié et déployé en fonction de la réalisation de la mission de l'organisation.*
- Nous devons aligner nos orientations et nos stratégies en matière de ressources humaines sur la réalisation de notre plan d'action.*
- Il nous faut poursuivre le développement d'une culture axée sur l'excellence, l'innovation et l'apprentissage.*

Ainsi, la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, le développement des compétences et la gestion de la carrière seront au cœur du Plan d'action. Des attentes claires seront fixées aux ministères et aux organismes à cet égard.

□ *RESPECTER LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE ET RENOUVELER LES CONVENTIONS COLLECTIVES*

Les objectifs que nous poursuivons en matière de gestion des ressources humaines m'amènent à aborder la question du renouvellement des conventions collectives.

Les conventions collectives des employés de l'État sont échues depuis juin 2002. Plusieurs organisations syndicales avaient alors convenu d'une entente afin de les prolonger jusqu'au 30 juin 2003, cette entente étant assortie d'une augmentation salariale de 2 % et d'un forfaitaire de 2 % pendant trois mois.

Le Conseil du trésor procède actuellement à des discussions en vue d'élargir cette entente à toutes les organisations, afin que les différents groupes qui amorcent le processus de négociation collective le fassent sur une base salariale équivalente.

La majorité des organisations syndicales ont déposé leurs demandes sectorielles au cours de 2003. Les demandes à incidence monétaire ont été déposées par les principales organisations syndicales en décembre dernier. Les offres patronales des secteurs de l'éducation et de la fonction publique ont été déposées en grande partie en mars 2004, et seront suivies sous peu par celles du secteur de la santé et des services sociaux.

Le gouvernement s'apprête à répondre aux demandes formulées par les organisations syndicales, notamment en ce qui a trait aux salaires, aux régimes de retraite, aux disparités régionales et aux droits parentaux. Je voudrais cependant souligner que ces demandes sont fort substantielles.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Procureur général a décidé de ne pas porter en appel la décision de la Cour supérieure à l'égard de l'équité salariale. Le gouvernement entend donc se conformer aux dispositions générales de la loi sur l'équité salariale telles qu'interprétées par les tribunaux. Les coûts reliés à cette démarche pourraient également s'avérer très importants.

Rappelons, à titre d'information, qu'en 2003-2004, la rémunération représentait 25,7 milliards de dollars, soit 56 % de l'ensemble des dépenses de programmes du gouvernement. C'est donc dire l'impact budgétaire considérable de toute décision relative aux conditions salariales des employés, et cela alors que nous sommes confrontés à une situation particulièrement difficile sur le plan des finances publiques.

Le gouvernement entend cependant analyser les demandes et les besoins de ses employés, et s'efforcera de rechercher, avec les syndicats, un terrain d'entente satisfaisant pour les deux parties.

□ *REVOIR LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENTS*

Au cours des dernières années, l'endettement du secteur public découlant du financement des investissements publics en immobilisations a augmenté de façon considérable.

Les investissements en immobilisations ont en effet augmenté à un taux annuel moyen de 19,8 %, de 1999-2000 à 2003-2004. Ils devraient atteindre au total 5,4 milliards de dollars en 2003-2004. Au cours de la même période, la croissance annuelle moyenne du service de dette subventionnée relié aux immobilisations et soutenu par le gouvernement a atteint 10,5 %, soit plus de deux fois le taux de croissance des dépenses de programmes au cours de cette période et plus de trois fois la croissance visée des dépenses en 2004-2005.

Il s'agit d'une croissance insoutenable à terme. En vue d'atténuer cette pression sur les dépenses publiques, notre gouvernement définit des priorités très claires en matière d'investissements, et entame en même temps l'introduction de nouvelles façons de faire.

- En ce qui a trait aux immobilisations financées exclusivement par le gouvernement du Québec, les nouvelles immobilisations seront essentiellement limitées, en 2004-2005, au secteur de la culture et aux infrastructures de recherche.*
- Le gouvernement donnera également la priorité aux travaux visant à maintenir les actifs et à parachever des projets déjà entrepris, particulièrement dans les secteurs de la santé et des infrastructures routières.*

Pour notre gouvernement, le maintien des actifs dans le secteur de la santé et des services sociaux constitue une préoccupation majeure. Nos établissements doivent être entretenus si l'on veut que les citoyens bénéficient d'un niveau de services adéquat. Il faut souligner que cela n'a pas toujours été le cas dans le passé.

Le gouvernement réserve donc une enveloppe annuelle de 110 millions de dollars à cet effet, à laquelle s'ajoutera un montant ponctuel de 40 millions de dollars affecté à des projets de

rénovation fonctionnelle. Les investissements prévus dans le secteur de la santé et des services sociaux seront ainsi portés à plus d'un milliard de dollars en 2004-2005.

Pour ce qui est des infrastructures routières, l'enveloppe destinée à la conservation et à l'amélioration de notre réseau routier sera la même que celle de l'année dernière, soit 930 millions de dollars.

- *Le gouvernement a par ailleurs décidé d'introduire de nouvelles façons de faire, en favorisant les immobilisations où le financement sera assuré en partenariat avec le secteur privé. C'est ainsi que pour leurs nouvelles immobilisations, les ministères et organismes devront privilégier l'option du partenariat d'affaires public-privé. Ils devront également favoriser un financement conjoint avec d'autres paliers de gouvernement. Cette révision des façons de faire contribuera à alléger la part du gouvernement du Québec dans le financement des investissements et à limiter l'endettement qui en résulte.*

□ *DÉVELOPPER LE GOUVERNEMENT ÉLECTRONIQUE*

Le Plan d'action que je rendrai public dans quelques semaines comprendra les initiatives retenues par le gouvernement afin d'assurer le développement du gouvernement électronique.

En prônant un gouvernement en ligne, nous voulons assurer un meilleur accès à des services améliorés, intégrés et axés sur les citoyens, en tout temps et en tout lieu. Nous allons y parvenir, en mettant pleinement à profit l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

Pour concrétiser cet objectif et assurer la mise en place du gouvernement électronique, le Secrétariat du Conseil du trésor annonçait, au début d'octobre 2003, la création du Bureau pour le développement du gouvernement électronique.

Nous voulons procéder à la fois de façon durable et rapide. Des projets structurants réalisés par les ministères et les organismes sont déjà en chantier et seront progressivement accessibles aux

citoyens et aux entreprises au cours de 2004-2005. Citons notamment à cet égard le service québécois de changement d'adresse, le portail destiné à la jeunesse et les portails de services destinés aux entreprises, qui visent la simplification et l'intégration de l'information et des services.

D'autres projets importants liés au gouvernement électronique seront enclenchés au cours des prochaines semaines. Je fais ainsi référence :

- à la refonte du portail gouvernemental de services, qui vise la simplification et l'intégration de l'information et des services;*
- au service québécois d'authentification gouvernemental, qui améliorera la sécurité des échanges entre les citoyens et l'État;*
- à l'accélération du déploiement d'infrastructures de télécommunications à haut débit dans les régions rurales, afin de permettre l'accès aux services en ligne à un plus grand nombre de citoyens et d'entreprises établis à l'extérieur des centres urbains.*

La première phase de modernisation de l'État a permis d'amorcer l'examen de nos façons de procéder. Cet examen s'intensifiera au cours de 2004-2005, avec le Plan d'action que je vais rendre public. Nous devons continuer à instaurer, au sein de l'État québécois, une culture favorisant le questionnement régulier de nos programmes et de nos activités, pour qu'ils répondent adéquatement aux besoins des citoyens du Québec.

CONCLUSION

Le Budget de dépenses 2004-2005 que je dépose aujourd'hui s'inscrit en droite ligne avec les efforts que nous avons entrepris dès l'élection de notre gouvernement. Il illustre le contrôle accru des dépenses dont nous faisons bénéficier l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Il va permettre de recentrer les ressources de l'État sur les priorités des citoyens.

Ce budget de dépenses comporte une cible exigeante en matière de croissance des dépenses de programmes. Il est conforme aux priorités pour lesquelles nous avons été élus, puisque près de 95 % des nouvelles ressources budgétaires disponibles pour 2004-2005 seront attribuées exclusivement à la santé et à l'éducation.

Le Budget de dépenses confirme par ailleurs la poursuite de la modernisation de l'État, en annonçant le Plan d'action en matière de dépenses publiques que je dévoilerai dans quelques semaines.

Ce deuxième budget de dépenses que j'ai l'honneur de déposer à l'Assemblée nationale traduit les orientations de notre gouvernement et les engagements qu'il a pris auprès de la population du Québec.

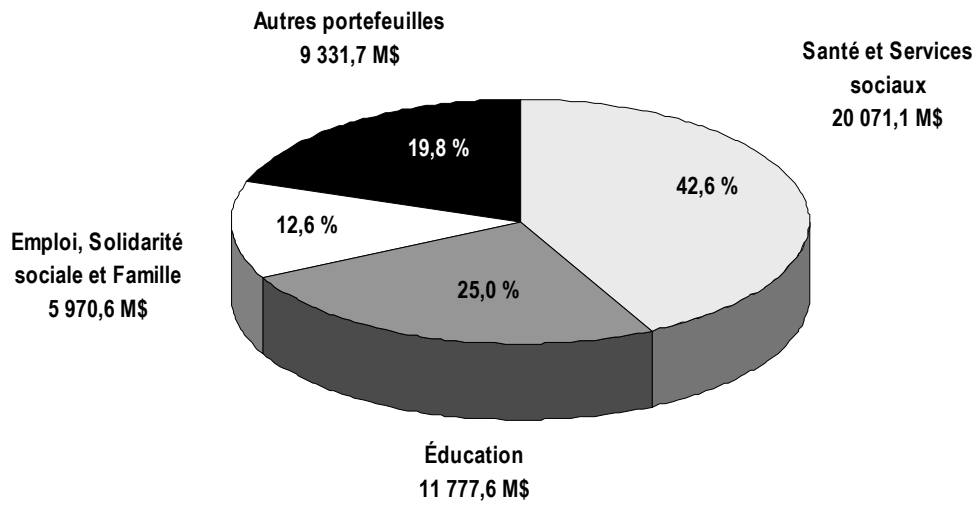
Nous voulons offrir aux citoyens un gouvernement responsable, un gouvernement qui contrôle les dépenses de l'État et qui est centré sur les priorités de la population.

Ce budget me permet de confirmer avec force notre engagement de moderniser l'État, afin d'offrir à toutes les Québécoises et tous les Québécois de meilleurs services, à un moindre coût.



MONIQUE JEROME-FORGET

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DE 47 151 MILLIONS DE DOLLARS EN 2004-2005



CHAPITRE 1

LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005

LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005

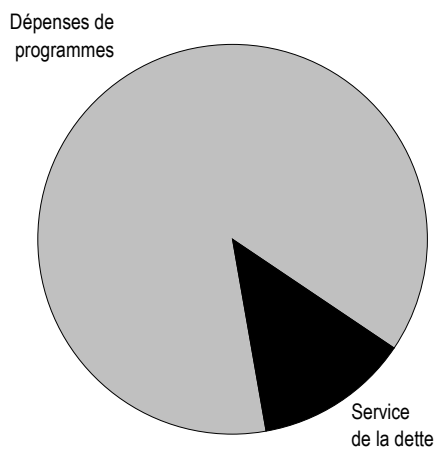
EN BREF

- En 2004-2005, les dépenses de programmes s'élèvent à 47 151,0 M\$ et le service de la dette atteint 6 939,0 M\$, pour des dépenses gouvernementales totales de 54 090,0 M\$.
- La croissance des dépenses de programmes est de 1 351,0 M\$ par rapport à 2003-2004. Cette augmentation de 2,9 % est inférieure à la croissance prévue de 4,3 % pour le produit intérieur brut nominal en 2004.
- La croissance des dépenses de programmes est presque exclusivement allouée à la santé et à l'éducation :
 - le portefeuille « Santé et Services sociaux » bénéficie d'une majoration budgétaire de 965,7 M\$, soit 5,1 % par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent, ce qui porte le budget à 20 071,1 M\$ en 2004-2005;
 - au portefeuille « Éducation », le budget se situe à 11 777,6 M\$, une augmentation de 308,8 M\$ ou 2,7 % par rapport à la dépense probable 2003-2004.
- Le poids des dépenses de programmes dans l'économie québécoise décroît encore cette année pour s'établir à 17,5 %, comparativement à 17,7 % en 2003-2004.

1. LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005

- En 2004-2005, le budget de dépenses du gouvernement totalise 54 090,0 M\$:
 - un montant de 47 151,0 M\$ est consacré aux dépenses de programmes;
 - le service de la dette représente 6 939,0 M\$.
- La croissance des dépenses de programmes s'établit à 2,9 % en 2004-2005, alors que le service de la dette est en hausse de 4,1 %, pour une croissance de 3,1 % des dépenses totales.
- Pour chaque dollar de revenu des contribuables québécois en 2004-2005, 87 cents seront utilisés pour des dépenses de programmes et 13 cents assureront le financement du service de la dette.

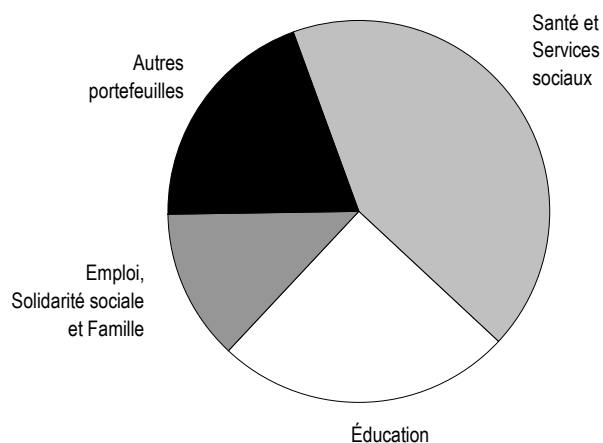
Graphique 1.1 RÉPARTITION ET CROISSANCE DES DÉPENSES EN 2004-2005



	Dépenses M\$	Poids %	Croissance %
Dépenses de programmes	47 151,0	87,2	2,9
Service de la dette	6 939,0	12,8	4,1
Dépenses totales	54 090,0	100,0	3,1

- Trois portefeuilles totalisent, à eux seuls, plus de 80,0 % des dépenses de programmes en 2004-2005 :
 - avec un budget de 20 071,1 M\$, le portefeuille « Santé et Services sociaux » représente 42,6 % des dépenses de programmes;
 - le portefeuille « Éducation », dont le budget est de 11 777,6 M\$, compte pour 25,0 % des dépenses de programmes;
 - 12,6 % des dépenses de programmes sont consacrées au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » dont le budget est de 5 970,6 M\$.
- Dans leur ensemble, les autres portefeuilles représentent 19,8 % des dépenses de programmes, soit un montant de 9 331,7 M\$.

Graphique 1.2 RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2004-2005

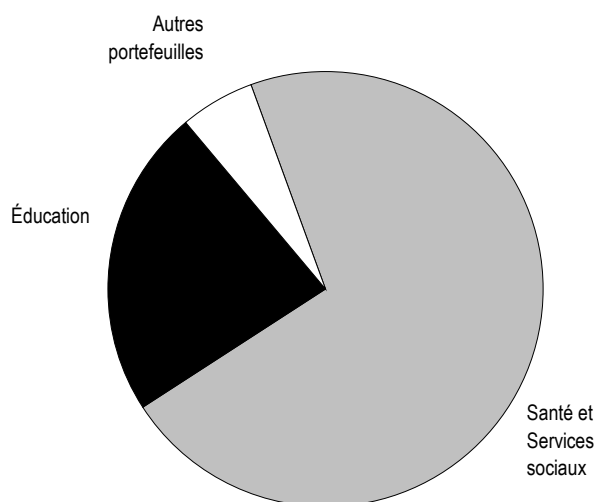


	Dépenses	Poids
	M\$	%
Santé et Services sociaux	20 071,1	42,6
Éducation	11 777,6	25,0
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 970,6	12,6
Autres portefeuilles	9 331,7	19,8
Total	47 151,0	100,0

2. LA VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2004-2005

- Les dépenses de programmes totalisent 47 151,0 M\$ en 2004-2005, en hausse de 2,9 % ou 1 351,0 M\$ par rapport à 2003-2004.
- Tout près de 95,0 % de la croissance 2004-2005 est attribuée à deux portefeuilles :
 - 71,5 % de la croissance autorisée est allouée au portefeuille « Santé et Services sociaux », pour une augmentation budgétaire de 965,7 M\$ ou 5,1 %;
 - le portefeuille « Éducation » bénéficie de 22,9 % de la croissance totale en 2004-2005, ce qui représente un accroissement budgétaire de 308,8 M\$ ou 2,7 %.
- Les autres portefeuilles sont globalement en hausse de 76,5 M\$, ce qui représente 5,6 % de la croissance totale des dépenses de programmes.

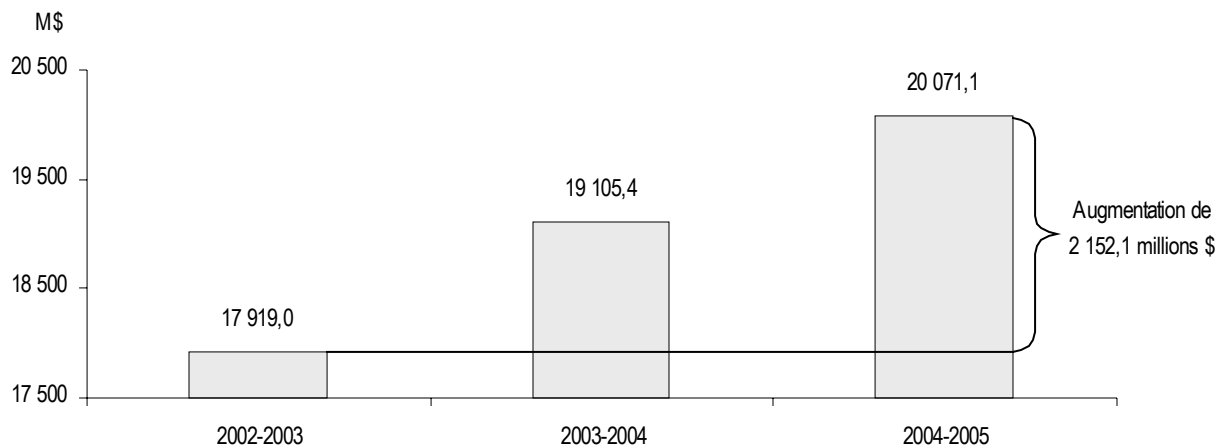
Graphique 1.3 RÉPARTITION DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2004-2005 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



	Répartition		Taux de croissance
	M\$	%	%
Santé et Service sociaux	965,7	71,5	5,1
Éducation	308,8	22,9	2,7
Autres portefeuilles	76,5	5,6	0,5
Dépenses de programmes	1 351,0	100,0	2,9

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX :**AMÉLIORER LES SERVICES GRÂCE À UN RÉINVESTISSEMENT DE 2 152,1 M\$ EN DEUX ANS**

- En deux ans, une augmentation budgétaire de 2 152,1 M\$ a été allouée au secteur de la santé, ce qui représente une croissance cumulative de 12,0 % par rapport à 2002-2003.
- L'augmentation budgétaire de 2004-2005 permet notamment de financer la croissance des coûts des services, de relever les enveloppes des établissements et de mettre en place de nouvelles mesures visant à améliorer les services aux patients.

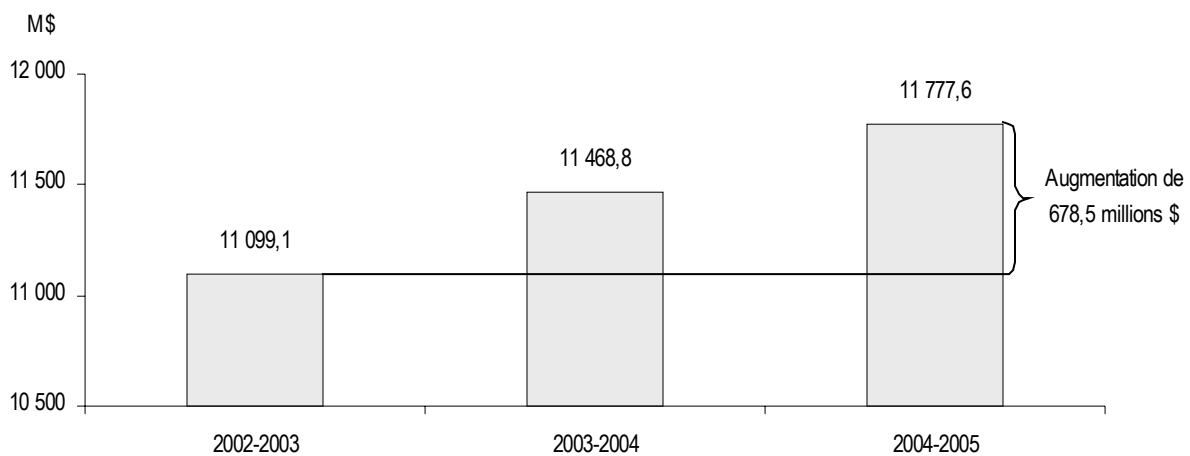
Graphique 1.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

ÉDUCATION :

678,5 MILLIONS DE DOLLARS SUPPLÉMENTAIRES EN DEUX ANS POUR FAVORISER LA RÉUSSITE

- Depuis 2002-2003, l'enveloppe budgétaire allouée en éducation est passée de 11 099,1 M\$ à 11 777,6 M\$, pour une augmentation totale de 6,1 %.
- Les sommes additionnelles de 2004-2005 sont consacrées à la croissance du coût des services et à la mise en place d'initiatives visant notamment à prévenir le décrochage scolaire, telles l'aide aux devoirs et le programme *Écoles en forme et en santé*.

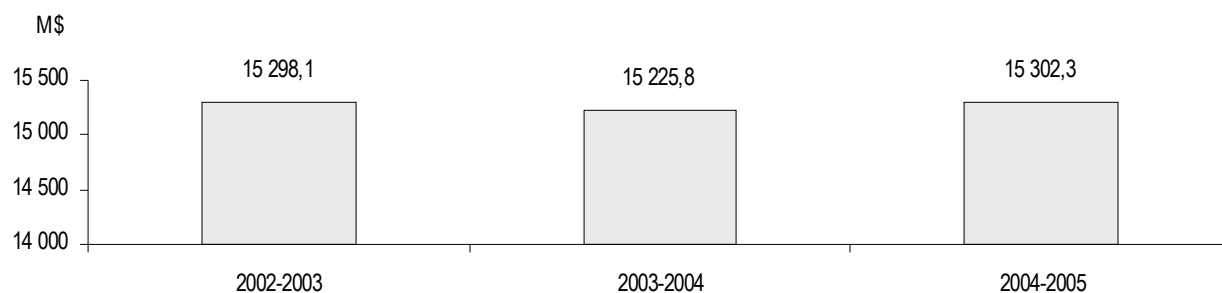
Graphique 1.5 ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN ÉDUCATION



AUTRES PORTEFEUILLES

- En 2004-2005, le budget alloué aux autres portefeuilles, en excluant « Santé et Services sociaux » et « Éducation », totalise 15 302,3 M\$, soit une légère augmentation de 76,5 M\$ ou 0,5 % par rapport à 2003-2004.
- Certains portefeuilles bénéficient d'augmentations budgétaires pour tenir compte de facteurs spécifiques :
 - croissance du service de la dette dans le budget du ministère des Transports;
 - au ministère du Conseil exécutif, poursuite de la mise en oeuvre des ententes avec les communautés Autochtones et 10,0 M \$ pour le Fonds régional d'investissement jeunesse;
 - 15,0 M\$ supplémentaires au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour la crise du logement;
 - 20,0 M\$ supplémentaires au ministère de la Culture et des Communications, notamment pour préparer l'ouverture de la nouvelle bibliothèque nationale et pour l'augmentation du service de la dette subventionnée.
- L'enveloppe budgétaire du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille connaît une très légère diminution de 0,4 %, ou 22,6 M\$, en raison de la diminution prévue du nombre de ménages à l'assistance-emploi. Les ressources allouées au soutien à la famille sont augmentées.
- Enfin, le budget de certains ministères est en baisse, mais les mesures envisagées pour respecter les enveloppes budgétaires permettront le maintien des services offerts, sans réduction dans les missions essentielles assumées auprès de la population et sans diminution de l'effectif régulier au-delà de celle découlant de l'attrition.

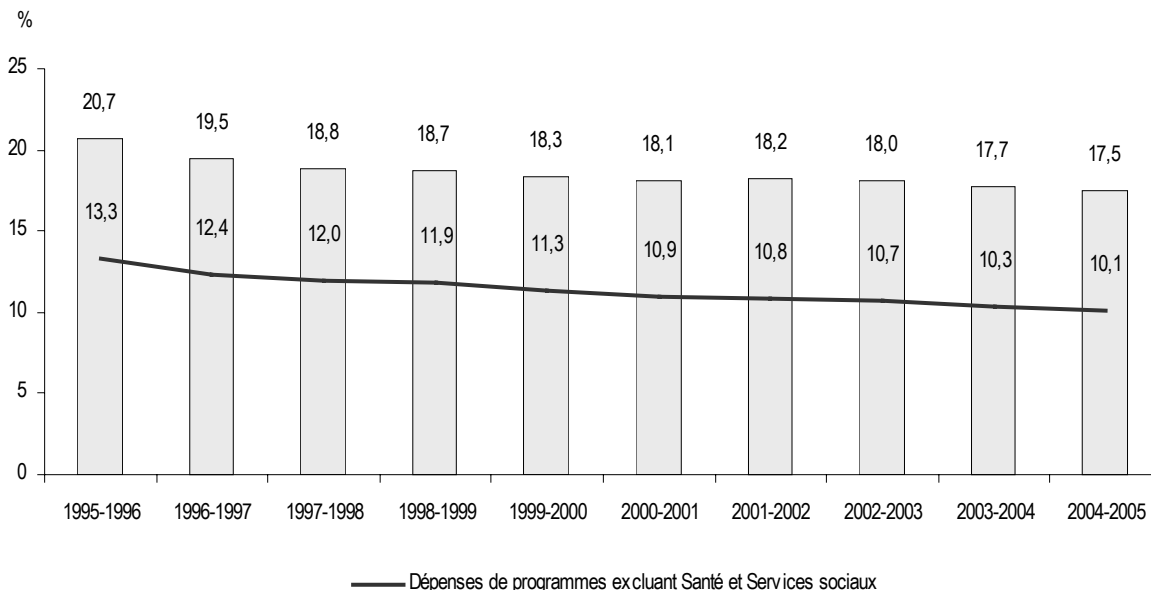
Graphique 1.6 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DANS LES AUTRES PORTEFEUILLES



3. LE POIDS DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DANS L'ÉCONOMIE

- En 2004, le produit intérieur brut nominal (PIB) devrait s'établir à 269 135,7 M\$ alors que les dépenses de programmes prévues sont de 47 151,0 M\$. Le poids des dépenses de programmes dans l'économie devrait ainsi s'établir à 17,5 % en 2004-2005, en baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'exercice financier 2003-2004.
- En excluant les dépenses en santé et services sociaux, le poids des dépenses de programmes dans le PIB passera de 13,3 % en 1995-1996 à 10,1 % en 2004-2005.
- Malgré la baisse continue depuis 1995-1996, le poids des dépenses de programmes dans l'économie demeure important par rapport aux autres provinces canadiennes, notamment l'Ontario (12,5 %) et l'Alberta (13,5 %).

Graphique 1.7 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



ANNEXE 1.1

VARIATION ENTRE LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 ET LA DÉPENSE PROBABLE 2003-2004 ¹

	Budget de dépenses 2004-2005	Dépense probable 2003-2004 ²	Variation	
	M\$	M\$	M\$	%
Assemblée nationale ³	94,3	94,1	0,2	0,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	54,4	97,1	(42,7)	(43,9) ⁴
Affaires municipales, Sport et Loisirs	1 687,9	1 575,2	112,7	7,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	646,9	664,1	(17,3)	(2,6) ⁵
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	568,3	488,1	80,2	(9,8) ⁶
Conseil exécutif	262,1	168,2	93,9	34,8 ⁷
Culture et Communications	531,4	511,9	19,4	3,5 ⁸
Développement économique et régional et Recherche	812,3	797,9	14,4	(0,3) ⁹
Éducation	11 777,6	11 468,8	308,8	2,7
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 970,6	5 993,2	(22,6)	(0,6) ^{10, 11}
Environnement	166,0	180,3	(14,3)	(7,9)
Finances ¹²	220,7	152,1	68,7	(13,9) ¹³
Justice	563,0	573,4	(10,4)	(1,8)
Relations avec les citoyens et Immigration	175,6	209,6	(34,0)	(16,2)
Relations internationales	99,8	112,5	(12,7)	(11,3)
Ressources naturelles, Faune et Parcs	432,5	484,6	(52,1)	(10,8)
Revenu	617,7	642,4	(24,7)	(3,8)
Santé et Services sociaux	20 071,1	19 105,4	965,7	5,1
Sécurité publique	885,1	924,0	(38,9)	(4,2)
Transports	1 644,9	1 487,7	157,2	10,6
Travail	63,9	69,3	(5,3)	(7,7)
Crédits périmés escomptés	(150,0)	-	(150,0)	-
Crédits reportés en 2005-2006	(45,3)	-	(45,3)	-
DÉPENSES DE PROGRAMMES	47 151,0	45 800,0	1 351,0	2,9
SERVICE DE LA DETTE	6 939,0	6 668,0	271,0	4,1
DÉPENSES TOTALES	54 090,0	52 468,0	1 622,0	3,1

Note : Les références se trouvent à la page suivante.

RÉFÉRENCES

- ¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes consolidés et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2004-2005.
- ² La dépense probable 2003-2004 a été redressée afin de la présenter sur la même base qu'en 2004-2005.
- ³ Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.
- ⁴ Au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », la diminution des dépenses s'explique par la tenue des élections générales du 14 avril 2003 et par la réalisation d'activités de soutien aux élections scolaires tenues à l'automne 2003.
- ⁵ Au portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation », la diminution des dépenses s'explique essentiellement par des dépenses additionnelles encourues en 2003-2004 pour le programme de redressement de l'industrie bovine.
- ⁶ Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne et le programme « Fonds de suppléance ».
- ⁷ Au portefeuille « Conseil exécutif », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales. Par ailleurs, en excluant la croissance du programme « Affaires autochtones » qui est passé de 106,7 M\$ à 157,0 M\$, le taux de croissance serait de 4,9 %.
- ⁸ Au portefeuille « Culture et Communications », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française.
- ⁹ Au portefeuille « Développement économique et régional et Recherche », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets de création d'emploi pour étudiants. De plus, une partie de la provision visant à accroître les investissements dans le cadre du programme FAIRE et de la provision pour appuyer la réalisation de projets stratégiques d'investissements ont également été exclues.
- ¹⁰ Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi et la provision pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi.
- ¹¹ Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », un redressement a été effectué afin de présenter l'exercice financier 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 132,0 M\$ pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.
- ¹² Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2004-2005 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.
- ¹³ Au portefeuille « Finances », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour des initiatives concernant les revenus.

NOTES

Concernant les références 6, 7, 8, 9, 10 et 13, une provision est un élément de programmes pour laquelle la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et, s'il y a lieu, selon les objets et les conditions qui sont prévus au Budget de dépenses.

Les montants relatifs aux provisions sont inclus au budget de dépenses, mais sont exclus de la dépense probable d'un même portefeuille puisque celle-ci a généralement été réalisée dans un autre portefeuille.

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2003-2004

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2003-2004 EN BREF

- Les dépenses totales du gouvernement devraient s'établir, pour l'exercice financier 2003-2004, à 52 468,0 M\$. Elles ont été revues à la baisse de 62,0 M\$ depuis le dépôt du Budget de dépenses 2003-2004.
- Les dépenses de programmes s'élèvent à 45 800,0 M\$, ce qui représente une augmentation de 3,3 % par rapport à l'exercice financier précédent. Quant au service de la dette, il connaît une hausse de 2,0 %.

1. LA VARIATION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT EN 2003-2004

- ❑ Les dépenses totales du gouvernement encourues au cours de l'exercice financier 2003-2004 devraient s'établir à 52 468,0 M\$.
- ❑ Par rapport à l'exercice financier précédent, les dépenses totales du gouvernement sont en hausse de 1 616,0 M\$ ou 3,2 %. Elles sont ainsi passées de 50 852,0 M\$ à 52 468,0 M\$.
- ❑ Les dépenses de programmes s'élèvent à 45 800,0 M\$, ce qui représente une hausse de 3,3 % par rapport à 2002-2003.
- ❑ Le service de la dette connaît une hausse de 2,0 % et s'établit à 6 668,0 M\$.

Tableau 2.1 SOMMAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES ¹

	2002-2003	2003-2004	Variation	
	M\$	M\$	M\$	%
Dépenses de programmes ²	44 316,2	45 800,0	1 483,8	3,3
Service de la dette	6 535,8	6 668,0	132,2	2,0
DÉPENSES TOTALES	50 852,0	52 468,0	1 616,0	3,2

¹ Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux.

² Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2003-2004 et la dépense réelle 2002-2003 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour ces exercices financiers, une diminution de 132,0 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

2. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES DÉPENSES TOTALES EN 2003-2004

- Depuis le dépôt du Budget de dépenses 2003-2004, la prévision de dépenses totales du gouvernement, pour l'exercice financier 2003-2004, a été revue à la baisse de 62,0 M\$, passant de 52 530,0 M\$ à 52 468,0 M\$.
- En ce qui concerne les dépenses de programmes, des dépenses additionnelles ont été enregistrées en cours d'année. Ces dépenses se retrouvent dans quelques portefeuilles, notamment :
 - 279,7 M\$ au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille attribuable d'une part, à la hausse de la clientèle du programme d'assistance-emploi par rapport à la prévision fixée en début d'année et d'autre part, à la variation du coût mensuel moyen de l'aide financière accordée;
 - 93,0 M\$ au portefeuille « Sécurité publique » découlant principalement des programmes d'aide aux personnes sinistrées ainsi que de l'augmentation de la desserte policière et de l'enrichissement des mandats de la Sûreté du Québec;
 - 28,0 M\$ au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » en outre pour assumer une partie des coûts relatifs à l'arrêt du projet GIRES.
- Ces dépenses additionnelles ont été compensées par des dépenses moindres à divers autres postes budgétaires. Les disponibilités se retrouvent dans l'ensemble des ministères, telles que :
 - 125,0 M\$ au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » pour des périmés prévus au Fonds de suppléance;
 - 26,5 M\$ au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche à la suite de la révision des mesures comptables du programme FAIRE;
 - 23,5 M\$ au ministère des Finances pour des périmés prévus à la provision pour des initiatives concernant les revenus;
 - 16,0 M\$ au ministère du Conseil exécutif pour le report en 2004-2005 de la contribution du Québec dans le cadre du transfert des terres de Oujé-Bougoumou.
- La prévision du service de la dette a été revue à la baisse de 194,0 M\$. Cette baisse reflète pour l'essentiel une prévision plus faible que prévu des taux d'intérêt.

Tableau 2.2 ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DE DÉPENSES 2003-2004 ¹

	Dépenses de programme M\$	Service de la dette M\$	Dépenses totales M\$
Budget de dépenses 2003-2004	45 800,0	6 862,0	52 662,0
Redressement ²	(132,0)	-	(132,0)
PLUS :			
Emploi, Solidarité sociale et Famille	279,7	-	279,7
Sécurité publique	93,0	-	93,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	28,0	-	28,0
Autres variations	(268,7)	(194,0)	(462,7)
DÉPENSE PROBABLE	45 800,0	6 668,0	52 468,0

¹ Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux.

² Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne une diminution de 132,0 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

3. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS AUTORISÉS EN 2003-2004

- En début d'exercice financier, les crédits présentés à l'Assemblée nationale totalisaient 53 392,3 M\$, soit 46 530,3 M\$ pour les dépenses de programmes et 6 862,0 M\$ pour le service de la dette.
- Des crédits supplémentaires de 571,0 M\$ ont été autorisés par l'Assemblée nationale en décembre 2003. Ces crédits supplémentaires se répartissent ainsi :
 - 295,0 M\$ au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ont été requis pour financer des dépassements dans le programme d'assistance-emploi, attribuables d'une part, à la hausse de la clientèle du programme d'assistance-emploi par rapport à la prévision fixée en début d'année et d'autre part, à la variation du coût mensuel moyen de l'aide financière accordée;
 - 217,0 M\$ au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » ont été nécessaires, dont 40,0 M\$ pour assumer les coûts relatifs à l'arrêt du projet GIRES et 177,0 M\$ pour pourvoir en crédits « Prêts, placements et avances » la réévaluation de la provision pour les congés de maladie et de vacances réalisée au cours de l'exercice financier 2002-2003;
 - 59,0 M\$ au portefeuille « Sécurité publique » ont servi à financer d'une part, les répercussions de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c.19) et d'autre part, l'enrichissement des mandats de la Sûreté du Québec.
- Le niveau des crédits permanents s'est révélé inférieur de 23,2 M\$ à celui prévu en début d'année. Cette baisse est due à diverses variations des crédits permanents au cours de l'exercice financier, notamment :
 - Une baisse de 194,0 M\$ du service de la dette qui reflète essentiellement une prévision plus faible que prévu des taux d'intérêt;
 - 185,0 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux au titre des crédits « Prêts, placements et avances » pour corriger les sommes imputées au Fonds des services de santé au cours des années antérieures. Cela n'a pas pour effet de modifier le total des dépenses prévues au Ministère.
- Les crédits 2002-2003 effectivement reportés en 2003-2004 sont supérieurs de 26,7 M\$ par rapport au report initialement prévu. Ils s'établissent ainsi à 58,6 M\$.
- Les crédits non dépensés en 2003-2004 s'élèvent à 275,0 M\$ et résultent notamment de dépenses moindres à divers postes budgétaires.

Tableau 2.3 **CONCILIATION ENTRE LES CRÉDITS ET LA DÉPENSE PROBABLE 2003-2004** ¹

	Dépenses de programme M\$	Service de la dette M\$	Dépenses totales M\$
CRÉDITS INITIAUX	46 530,3	6 862,0	53 392,3
Crédits supplémentaires 1 2003-2004	571,0	-	571,0
Crédits permanents : variation	170,8	(194,0)	(23,2)
Crédits 2002-2003 reportés en 2003-2004 : variation	26,7	-	26,7
CRÉDITS TOTAUX	47 298,8	6 668,0	53 966,8
MOINS : Crédits affectés au budget d'investissements	(1 436,0)	-	(1 436,0)
MOINS : Crédits non dépensés	(275,0)	-	(275,0)
PLUS : Dépenses d'amortissement	212,2	-	212,2
DÉPENSE PROBABLE ²	45 800,0	6 668,0	52 468,0

¹ Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux.

² Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne une diminution de 132,0 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

CHAPITRE 3

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 EN BREF

- Le budget de dépenses du gouvernement s'élève à 54 090,0 M\$ en 2004-2005, dont :
 - 47 151,0 M\$ aux dépenses de programmes, soit 87,2 %;
 - 6 939,0 M\$ au service de la dette, soit 12,8 %.

- La rémunération représente 56,3 % des dépenses de programmes. La part revenant au personnel des ministères se chiffre à 3 331,5 M\$, soit 7,1 % des dépenses de programmes.

- La santé et l'éducation constituent les priorités du gouvernement. Ces secteurs représentent 67,6 % des dépenses de programmes, la plus grande partie étant versée aux établissements de santé et de services sociaux ainsi qu'aux institutions d'enseignement.

- Les dépenses de support totalisent 10 836,5 M\$. Plus de la moitié, soit 5 764,4 M\$, sont directement destinées aux personnes, par l'entremise de différents programmes tels les allocations pour enfants, les mesures d'aide à l'emploi ou encore le soutien financier aux agriculteurs.

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES SUPERCATÉGORIES

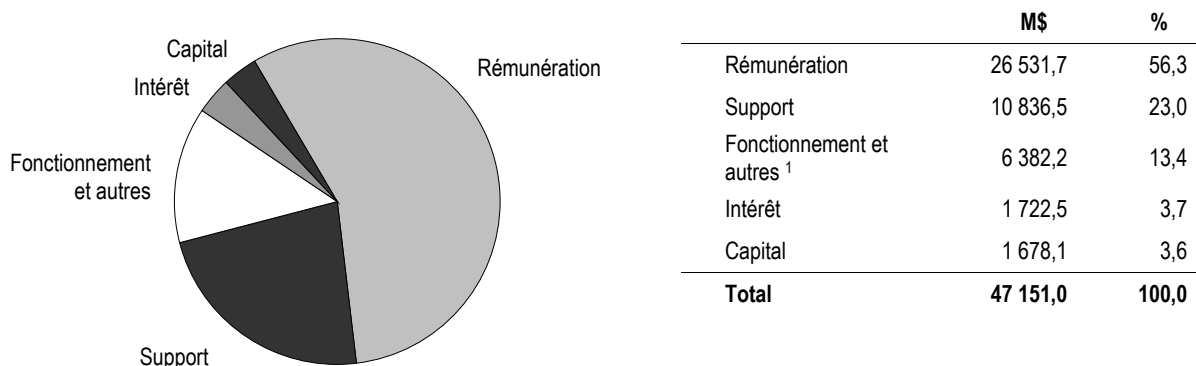
- Les dépenses du gouvernement totalisent 54 090,0 M\$ en 2004-2005. Elles se répartissent comme suit :
 - 74,4 % aux dépenses de « Transfert »;
 - 12,8 % au service de la dette gouvernementale;
 - 12,8 % aux autres supercatégories, dont celles relatives aux dépenses de fonctionnement et celles affectées aux fonds spéciaux.
- Aux Volumes I et II du Budget de dépenses, les dépenses de chacun des portefeuilles sont ventilées par supercatégories.
- De plus, les dépenses des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » sont réparties par catégories et par bénéficiaires.

Tableau 3.1 BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES

SUPERCATÉGORIES	CATÉGORIES						Total M\$
	Rémunération M\$	Fonctionnement M\$	Capital M\$	Intérêt M\$	Support M\$	Autres M\$	
Rémunération	2 855,5	-	-	-	-	-	2 855,5
Fonctionnement	-	1 948,6	-	-	-	-	1 948,6
Transfert	23 200,3	4 255,6	1 318,2	1 471,9	10 000,5	-	40 246,5
Affectation à un fonds spécial	475,9	143,7	359,9	250,6	836,0	-	2 066,1
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	229,6	229,6
Crédits périmés escomptés	-	-	-	-	-	(150,0)	(150,0)
Crédits reportés en 2005-2006	-	-	-	-	-	(45,3)	(45,3)
Dépenses de programmes	26 531,7	6 347,9	1 678,1	1 722,5	10 836,5	34,3	47 151,0
Service de la dette	-	-	-	6 939,0	-	-	6 939,0
TOTAL	26 531,7	6 347,9	1 678,1	8 661,5	10 836,5	34,3	54 090,0

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES SELON LES CATÉGORIES

- Les dépenses de programmes totalisent 47 151,0 M\$, soit 87,2 % des dépenses du gouvernement en 2004-2005.
- Ventilées par catégories, les dépenses de programmes se répartissent comme suit :
 - 26 531,7 M\$ aux dépenses reliées à la rémunération, soit 56,3 %;
 - 10 836,5 M\$, soit 23,0 %, aux dépenses concernant le support aux personnes, entreprises, organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement;
 - 6 382,2 M\$, soit 13,4 %, aux dépenses de fonctionnement et autres;
 - 1 678,1 M\$, soit 3,6 %, aux dépenses de capital et 1 722,5 M\$ aux dépenses d'intérêt sur la dette imputable aux dépenses de programmes, soit 3,7 %.
- La nature des catégories de dépenses, lesquelles permettent de représenter les dépenses selon leur nature et leur importance relative, est présentée à l'annexe 3.1. De plus, la répartition des dépenses par catégories, pour chaque portefeuille, est présentée à l'annexe 3.2.

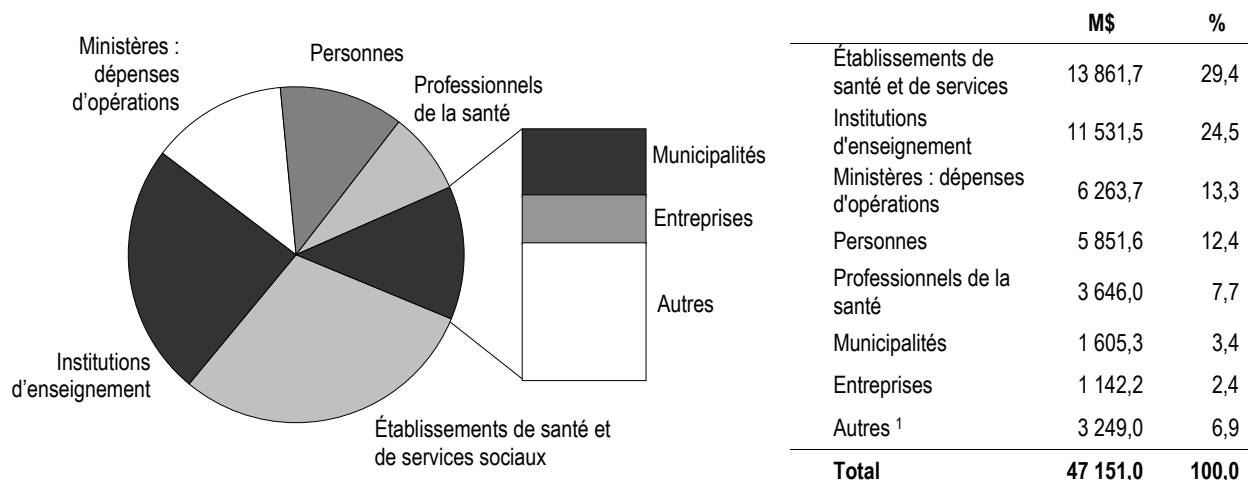
Graphique 3.1 DÉPENSES DE PROGRAMMES 2004-2005 PAR CATÉGORIES

¹ Comprend, outre les dépenses de fonctionnement, les variations aux provisions pour créances douteuses, les crédits périmés escomptés, les crédits reportés en 2005-2006 et autres.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR BÉNÉFICIAIRES

- ❑ Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, avec 13 861,7 M\$, ainsi que les institutions d'enseignement, avec 11 531,5 M\$, sont les bénéficiaires de 53,9 % des dépenses de programmes prévues en 2004-2005.
- ❑ Les dépenses d'opérations des ministères, avec 6 263,7 M\$, représentent 13,3 % des dépenses de programmes.
- ❑ Une portion de 12,7 % des dépenses de programmes, soit 5 996,5 M\$, est affectée aux divers autres bénéficiaires, soit les municipalités, les entreprises, les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.
- ❑ Les dépenses destinées aux personnes comptent pour 5 851,6 M\$, soit 12,4 % des dépenses de programmes.
- ❑ La rémunération des professionnels de la santé s'élève à 3 646,0 M\$ et représente 7,7 % des dépenses de programmes.

Graphique 3.2 DÉPENSES DE PROGRAMMES 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES



¹ Comprend, outre les autres bénéficiaires, les crédits périmés escomptés et les crédits reportés en 2005-2006.

- La répartition des dépenses par bénéficiaires est présentée pour chaque portefeuille à l'annexe 3.3.

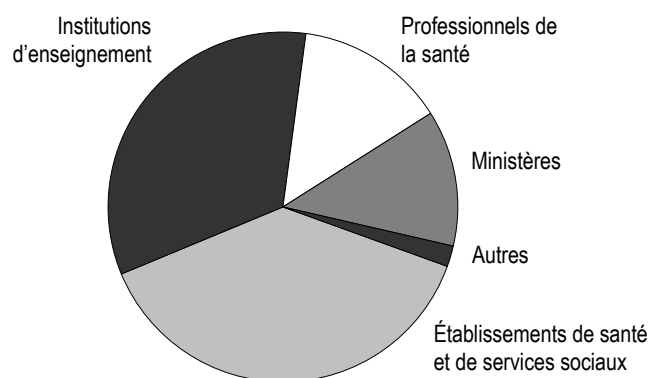
Tableau 3.2 RÉPARTITION PAR BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PRÉVUES EN 2004-2005

	Santé et Services sociaux	Éducation	Emploi, Solidarité sociale et Famille	Autres ministères	Autres	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$		M\$
Ministères : dépenses d'opérations	146,0	192,8	570,2	5 354,7	-	6 263,7
Établissements de santé et services sociaux	13 798,8	-	-	62,9	-	13 861,7
Professionnels de la santé	3 646,0	-	-	-	-	3 646,0
Institutions d'enseignement	-	11 304,0	92,3	135,2	-	11 531,5
Aide aux personnes	1 766,1	220,0	3 565,0	300,5	-	5 851,6
Aide aux entreprises	180,7	-	286,5	675,0	-	1 142,2
Aide aux municipalités	-	-	-	1 605,3	-	1 605,3
Autres bénéficiaires	533,4	60,8	1 456,6	1 393,5	-	3 444,3
Crédits périmés escomptés	-	-	-	-	(150,0)	(150,0)
Reports de crédits en 2005-2006	-	-	-	-	(45,3)	(45,3)
DÉPENSES DE PROGRAMMES	20 071,0	11 777,6	5 970,6	9 527,1	(195,3)	47 151,0

2. LES DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION

- Les dépenses prévues pour la rémunération s'élèvent à 26 531,7 M\$ en 2004-2005, soit 56,3 % des dépenses de programmes.
 - Les établissements de santé et de services sociaux et les institutions des réseaux de l'éducation se partagent respectivement 38,1 % et 33,6 % du total des dépenses de rémunération.
 - Pour leur part, les professionnels de la santé reçoivent 13,7 % des dépenses de rémunération tandis que la part revenant au personnel des ministères se chiffre à 12,6 %.
- Les dépenses de rémunération augmentent de 739,2 M\$ en 2004-2005. Cette croissance se répartit entre les éléments suivants :
 - 436,8 M\$ dans le secteur de la santé et des services sociaux découlant notamment du développement et de la mise à niveau des services, des sommes allouées en vue de soutenir le retour à l'équilibre budgétaire du réseau, de la progression dans les échelles de traitement ainsi que de la croissance du programme d'assurance médicaments dont une partie couvre les honoraires des pharmaciens, de même que l'impact des ententes avec les professionnels de la santé;
 - 340,0 M\$ dans les réseaux de l'éducation, notamment pour financer les hausses de clientèles, principalement universitaires, les ententes concernant la rémunération des enseignants ainsi que les mesures favorisant la réussite scolaire, un meilleur encadrement des élèves et la prévention du décrochage scolaire au secondaire de même que la variation du coût des régimes de retraite;

Graphique 3.3 DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION EN 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES



	M\$	%
Établissements de santé et de services sociaux	10 121,7	38,1
Institutions d'enseignement	8 918,4	33,6
Professionnels de la santé	3 646,0	13,7
Ministères	3 331,5	12,6
Autres bénéficiaires	514,1	2,0
Total	26 531,7	100,0

- La diminution de 37,6 M\$ dans les ministères et autres bénéficiaires s'explique notamment par la mise en place de nouvelles structures organisationnelles et le transfert d'effectifs à un organisme non budgétaire, en l'occurrence la nouvelle Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

Tableau 3.3 DÉPENSES PRÉVUES POUR LA RÉMUNÉRATION EN 2004-2005 ¹

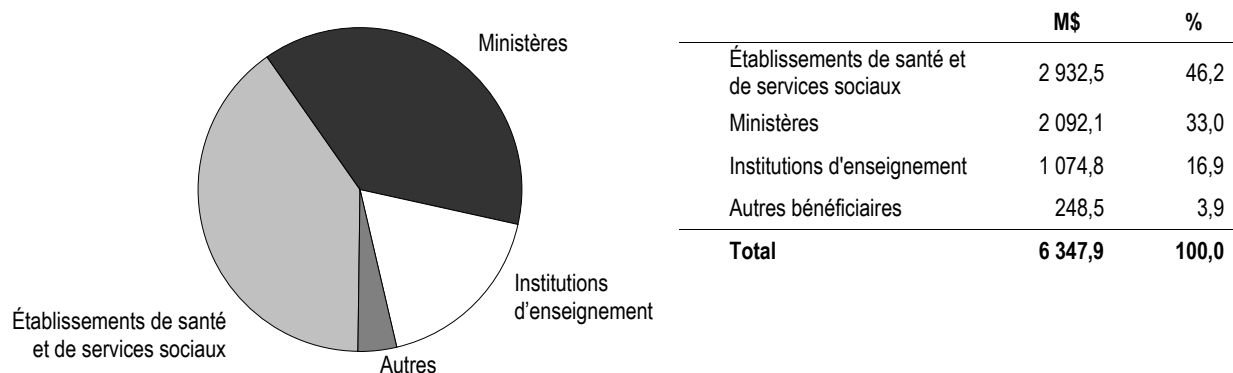
	Salaires M\$	Contributions d'employeur			Total M\$
		Régimes de retraite M\$	Autres M\$	Sous-total M\$	
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX					
Ministère	56,9	-	6,1	6,1	63,0
Établissements de santé et de services sociaux	8 612,5	548,0	961,2	1 509,2	10 121,7
Professionnels de la santé	3 646,0	-	-	-	3 646,0
Autres bénéficiaires	117,9	-	7,6	7,6	125,5
	12 433,3	548,0	974,9	1 522,9	13 956,2
ÉDUCATION					
Ministère	78,8	-	8,0	8,0	86,8
Institutions d'enseignement	7 486,9	637,9	793,6	1 431,5	8 918,4
Autres bénéficiaires	10,2	-	1,1	1,1	11,3
	7 575,9	637,9	802,7	1 440,6	9 016,5
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE					
Ministère	325,0	-	38,0	38,0	363,0
Autres bénéficiaires	7,2	-	0,9	0,9	8,1
	332,2	-	38,9	38,9	371,1
AUTRES					
Ministères	2 275,8	274,6	268,3	542,9	2 818,7
Autres bénéficiaires	315,1	22,6	31,5	54,1	369,2
	2 590,9	297,2	299,8	597,0	3 187,9
TOTAL	22 932,3	1 483,1	2 116,3	3 599,4	26 531,7
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	22 271,3	1 459,5	2 061,7	3 521,2	25 792,5

¹ Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

3. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- En 2004-2005, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 347,9 M\$.
- 46,2 % de ces dépenses sont attribuées aux établissements de santé et de services sociaux et 16,9 % aux institutions d'enseignement, soit respectivement 2 932,5 M\$ et 1 074,8 M\$. Elles comprennent notamment, pour ces réseaux, les dépenses de soutien et d'administration.
- Les dépenses affectées au fonctionnement sont en hausse de 165,5 M\$ par rapport à 2003-2004. Cet accroissement résulte principalement des variations suivantes :
 - Dans le secteur de la santé et des services sociaux, une augmentation de 314,2 M\$ résultant du financement de la croissance du coût des services existants, de la mise à niveau et du développement des services ainsi que de la révision des bases budgétaires;
 - Une baisse de 42,3 M\$ au Directeur général des élections, correspondant pour l'essentiel à la tenue des élections générales du 14 avril 2003;
 - Au portefeuille « Éducation », une croissance de 62,7 M\$ attribuable, notamment, au financement de la croissance du coût des services existants et au changement des modalités de déboursement du financement du transport scolaire;

Graphique 3.4 DÉPENSES PRÉVUES POUR LE FONCTIONNEMENT EN 2004-2005



- Une diminution de 28,2 M\$ au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs » s'expliquant par une rationalisation des dépenses;
- Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une diminution de 115,1 M\$ découlant, notamment, de la baisse de 70,7 M\$ du niveau du Fonds de suppléance par rapport à 2003-2004. Le Fonds de suppléance vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux et à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

Tableau 3.4 DÉPENSES PRÉVUES POUR LE FONCTIONNEMENT EN 2004-2005

	Fonctionnement ¹	Transfert		Total
		Réseaux	Autres	
	M\$	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Ministère	83,0	-	-	83,0
Aide aux établissements de santé et de services sociaux	-	2 932,5	-	2 932,5
Autres bénéficiaires	-	-	86,7	86,7
	83,0	2 932,5	86,7	3 102,2
ÉDUCATION				
Ministère	56,9	-	-	56,9
Aide aux institutions d'enseignement	-	1 074,8	-	1 074,8
Autres bénéficiaires	-	-	5,2	5,2
	56,9	1 074,8	5,2	1 136,9
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE				
Ministère	156,3	-	-	156,3
Autres bénéficiaires	-	-	2,1	2,1
	156,3	-	2,1	158,4
AUTRES				
Ministères	1 795,9	-	-	1 795,9
Autres bénéficiaires	-	-	154,5	154,5
	1 795,9	-	154,5	1 950,4
TOTAL	2 092,1	4 007,3	248,5	6 347,9
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	2 295,0	3 637,5	249,9	6 182,4

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial »

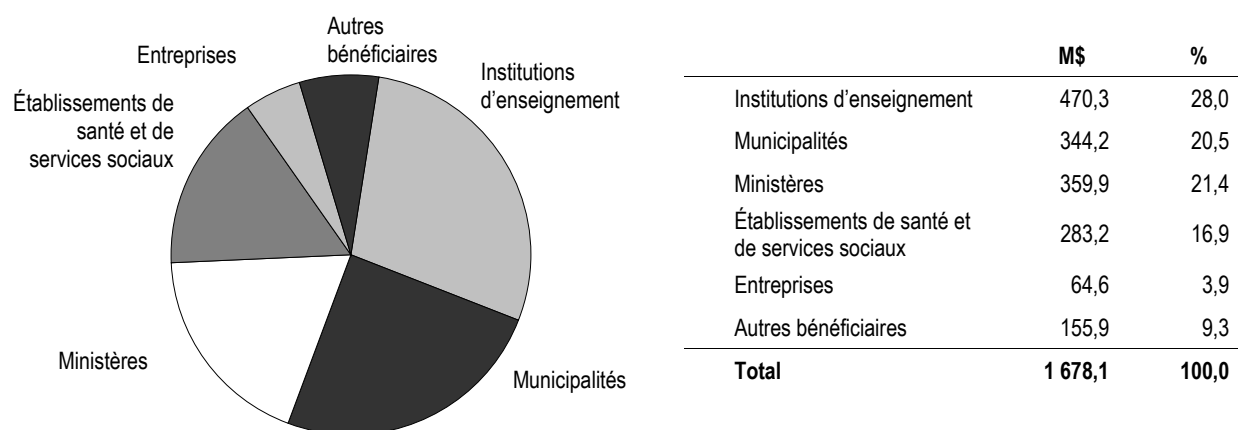
4. LES DÉPENSES DE CAPITAL

- Les dépenses prévues pour le capital totalisent 1 678,1 M\$ en 2004-2005, soit 69,1 M\$ de plus que l'exercice précédent.
- 16,9 % de ces dépenses sont attribuées aux établissements de santé et de services sociaux et 28,0 % aux institutions d'enseignement, soit respectivement 283,2 M\$ et 470,3 M\$.
- Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'intervention utilisés par le gouvernement : les dépenses affectées en capital aux fonds spéciaux, le remboursement du principal et les subventions pour des fins d'immobilisations.

DÉPENSES AFFECTÉES EN CAPITAL AUX FONDS SPÉCIAUX

- Les dépenses affectées en capital aux fonds spéciaux représentent 21,4 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2004-2005.
- Les sommes allouées pour les dépenses de capital des fonds spéciaux connaissent une augmentation de 61,8 M\$, passant de 298,1 M\$ en 2003-2004 à 359,9 M\$ en 2004-2005. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation de 47,7 M\$ au portefeuille « Transports » découlant notamment des investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

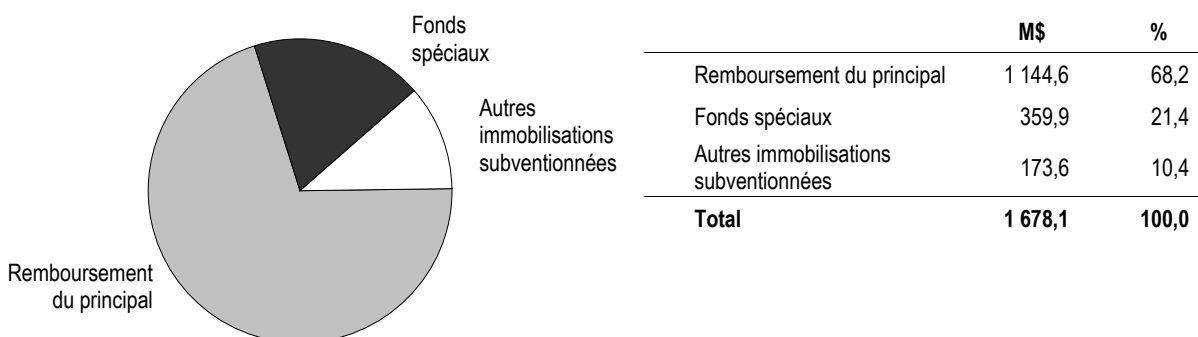
Graphique 3.5 DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES



DÉPENSES POUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL

- Les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée représentent 68,2 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2004-2005.
- Elles passent de 1 131,0 M\$ en 2003-2004 à 1 144,6 M\$ en 2004-2005, soit une hausse de 13,6 M\$ qui s'explique principalement de la façon suivante :
 - Une augmentation de 25,1 M\$ au portefeuille « Culture et Communications », en raison notamment de projets d'investissements qui ont été réalisés dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics annoncé en novembre 2001;
 - Une hausse de 42,2 M\$ attribuable aux travaux de construction réalisés dans le cadre des plans d'investissements pour les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, des commissions scolaires, des cégeps et des universités;
 - Une diminution de 74,2 M\$ au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir » principalement attribuable à la diminution des sommes allouées au Programme d'assainissement des eaux du Québec en raison d'une baisse des besoins expliquée par une variation des taux d'intérêt, du rythme de réalisation des projets et de nouvelles modalités dans le calendrier de remboursement des emprunts.

Graphique 3.6 DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2004-2005 RÉPARTIES SELON LES MODES D'INTERVENTION



AUTRES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES

- Les subventions pour des fins d'immobilisations comptent pour 10,4 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2004-2005.
- Ces subventions passent de 179,9 M\$ en 2003-2004 à 173,6 M\$ en 2004-2005, en diminution de 6,3 M\$. Elles sont principalement destinées aux entreprises et aux municipalités qui représentent 72,5 % de ces dépenses.

Tableau 3.5 DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES

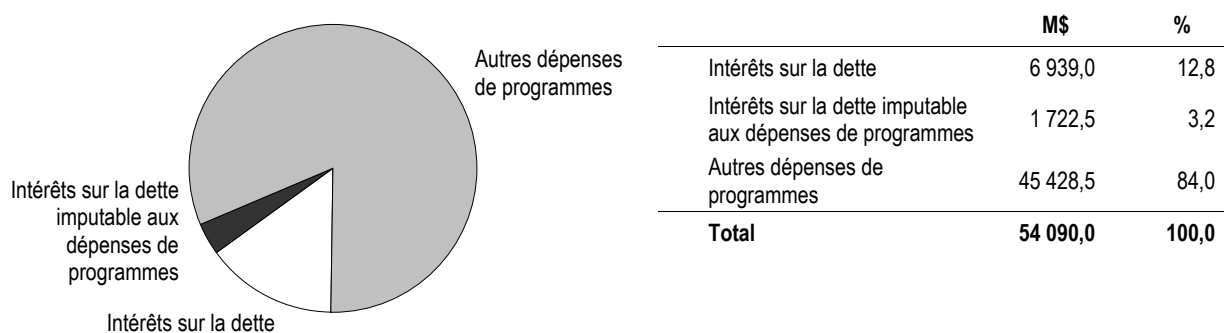
	Fonds spéciaux ¹	Immobilisations subventionnées		Total
	M\$	Remboursement du principal M\$	Autres M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Établissements de santé et de services sociaux	-	267,1	16,1	283,2
Autres bénéficiaires	-	-	4,2	4,2
	-	267,1	20,3	287,4
ÉDUCATION				
Institutions d'enseignement	-	452,1	18,2	470,3
Autres bénéficiaires	-	-	0,6	0,6
	-	452,1	18,8	470,9
AUTRES				
Ministères	359,9	-	-	359,9
Aide aux entreprises	-	8,5	56,1	64,6
Aide aux municipalités	-	274,4	69,8	344,2
Autres bénéficiaires	-	142,5	8,6	151,1
	359,9	425,4	134,5	919,8
TOTAL	359,9	1 144,6	173,6	1 678,1
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	298,1	1 131,0	179,9	1 609,0

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

5. LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

- Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'élèvent à 8 661,5 M\$ pour l'exercice financier 2004-2005, comparativement à 8 394,8 M\$ pour l'exercice précédent.
- Elles représentent 16,0 % de l'ensemble des dépenses prévues en 2004-2005.
- Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement se répartissent ainsi :
 - 12,8 %, soit 6 939,0 M\$, aux dépenses d'intérêt prévues sur la dette du fonds consolidé du revenu;
 - 3,2 %, soit 1 722,5 M\$, aux dépenses affectées au service de la dette imputable aux dépenses de programmes.

Graphique 3.7 DÉPENSES D'INTÉRÊT DANS LES DÉPENSES TOTALES EN 2004-2005



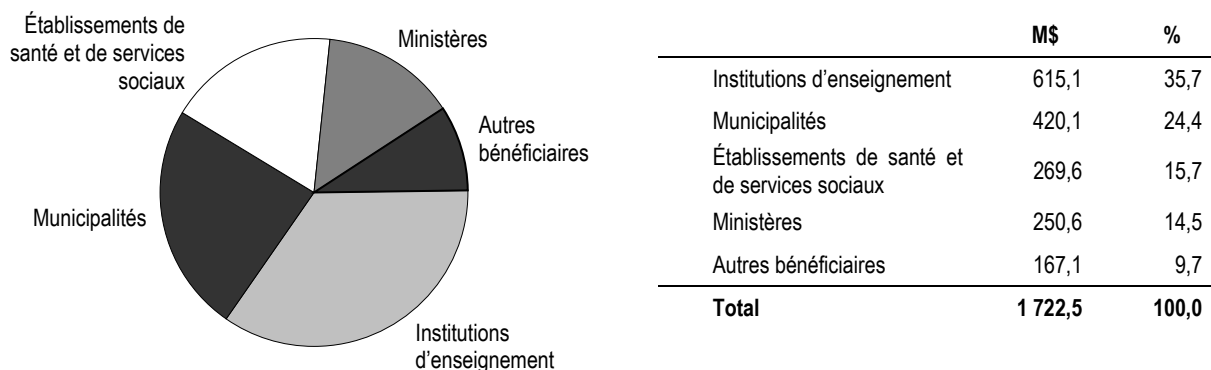
INTÉRÊTS SUR LA DETTE DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

- Les dépenses d'intérêt sur la dette du fonds consolidé du revenu s'établissent à 6 939,0 M\$ en 2004-2005, comprenant les frais financiers attribuables à la dette directe qui s'élèvent à 4 131,0 M\$ et les frais financiers attribuables aux comptes des régimes de retraite qui s'établissent à 2 808,0 M\$.
- Les dépenses d'intérêt sur la dette du fonds consolidé du revenu sont en hausse de 271,0 M\$ par rapport à l'exercice précédent :
 - Une augmentation du service de la dette directe de 205,0 M\$ attribuable à la baisse des revenus du Fonds d'amortissement des emprunts, ces revenus étant comptabilisés en diminution du service de la dette directe;
 - Une hausse des dépenses d'intérêt sur le compte des régimes de retraite de 66,0 M\$ attribuable à la hausse de l'obligation actuarielle moyenne.

INTÉRÊTS SUR LA DETTE IMPUTABLE AUX DÉPENSES DE PROGRAMMES

- Les intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes s'élèvent à 1 722,5 M\$ pour l'exercice financier 2004-2005, comparativement à 1 726,8 M\$ en 2003-2004, en diminution de 4,3 M\$. Deux éléments principaux expliquent cette variation :
 - Une diminution de 56,3 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux » en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt;

Graphique 3.8 DÉPENSES D'INTÉRÊT SUR LA DETTE IMPUTABLE AUX DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR BÉNÉFICIAIRES



- Une augmentation de 31,4 M\$ au portefeuille « Transports » attribuable principalement aux investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, visant la conservation des chaussées et des structures, de même que l'amélioration et le développement du réseau routier.

Tableau 3.6 : DÉPENSES D'INTÉRÊT PRÉVUES EN 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES

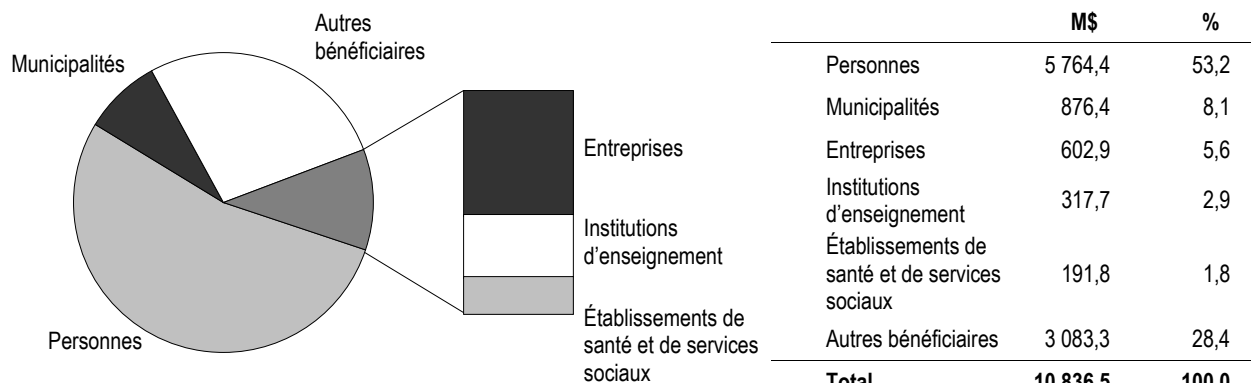
	Dette imputable aux dépenses de programmes et autres ¹	Dette gouvernementale	Total
	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	269,6	-	269,6
	269,6	-	269,6
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	615,1	-	615,1
Autres bénéficiaires		-	
	615,1	-	615,1
AUTRES			
Ministères	250,6	-	250,6
Municipalités	420,1	-	420,1
Autres bénéficiaires	167,1	-	167,1
	837,8	-	837,8
DÉPENSES DE PROGRAMMES	1 722,5	-	1 722,5
SERVICE DE LA DETTE			
Dette directe	-	4 131,0	4 131,0
Compte des régimes de retraite	-	2 808,0	2 808,0
	-	6 939,0	6 939,0
TOTAL	1 722,5	6 939,0	8 661,5
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	1 726,8	6 668,0	8 394,8

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

6. LES DÉPENSES DE SUPPORT

- Les dépenses de support regroupent des programmes de soutien et d'aide destinés principalement aux personnes, aux organismes à but non lucratif, aux entreprises et aux municipalités. Plus de la moitié des dépenses de support sont versées à des personnes.
- Les dépenses de support s'élèvent à 10 836,5 M\$ en 2004-2005, comparativement à 10 540,3 M\$ en 2003-2004. Les principales variations se retrouvent aux portefeuilles suivants :
 - Au portefeuille « Santé et Services sociaux », une hausse de 239,6 M\$ essentiellement reliée aux coûts du programme d'assurance médicaments;
 - Au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir », une augmentation de 177,7 M\$, due à l'augmentation des sommes prévues à l'Entente financière et fiscale conclue avec le milieu municipal et au redressement des budgets alloués aux compensations tenant lieu de taxes. De plus, un montant additionnel est prévu pour la réalisation de la réorganisation territoriale municipale;
 - Au portefeuille « Éducation », une diminution de 136,0 M\$ s'expliquant principalement par un changement aux modalités de déboursements du financement du transport scolaire et à un réaménagement de l'aide financière accordée pour les études post-secondaires;
 - Au portefeuille « Transports », une croissance de 34,3 M\$, essentiellement attribuable à l'aide aux réseaux routiers locaux;

Graphique 3.9 DÉPENSES DE SUPPORT PAR BÉNÉFICIAIRES EN 2004-2005



- Au portefeuille « Conseil exécutif », une augmentation de 34,9 M\$ principalement attribuable aux nouvelles ententes avec les nations crie et inuit.

Tableau 3.7 DÉPENSES DE SUPPORT PRÉVUES EN 2004-2005

	Transfert	Autres ¹	Total
	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	191,8	-	191,8
Aide aux personnes	1 766,1	-	1 766,1
Autres bénéficiaires	497,8	-	497,8
	2 455,7	-	2 455,7
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	225,4	-	225,4
Aide aux personnes	220,0	-	220,0
Autres bénéficiaires	43,7	-	43,7
	489,1	-	489,1
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE			
Institutions d'enseignement	-	92,3	92,3
Aide aux personnes	3 212,1	353,0	3 565,1
Autres bénéficiaires	1 397,7	316,8	1 714,5
	4 609,8	762,1	5 371,9
AUTRES			
Aide aux entreprises	574,5	28,4	602,9
Aide aux municipalités	875,8	0,6	876,4
Aide aux personnes	213,2	-	213,2
Autres bénéficiaires	782,5	44,9	827,3
	2 446,0	73,9	2 519,8
TOTAL	10 000,6	836,0	10 836,5
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	9 663,4	876,9	10 540,3

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

7. LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES

- Les dépenses inhérentes à la variation de la provision pour créances douteuses ainsi qu'à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement sont regroupées à la supercatégorie « Créances douteuses et autres ». Pour 2004-2005, elles s'élèvent à 229,5 M\$ comparativement à 224,0 M\$ pour l'exercice financier 2003-2004.
- En 2004-2005, les dépenses liées à la variation de la provision pour créances douteuses totalisent 185,1 M\$, en hausse de 9,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette provision vise à préserver les équilibres budgétaires du gouvernement en prévoyant les pertes probables à venir sur les créances régulières.
- Les dépenses relatives à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement sont en baisse de 3,9 M\$ et atteignent 44,4 M\$ en 2004-2005. Cette baisse se retrouve au portefeuille « Développement économique et régional et Recherche ».

Tableau 3.8 DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES EN 2004-2005

	Créances douteuses	Pertes sur interventions financières garanties	Total
	M\$	M\$	M\$
Développement économique et régional et Recherche	2,0	43,5	45,5
Éducation	49,1	-	49,1
Emploi, Solidarité sociale et Famille	10,0	-	10,0
Revenu	117,2	-	117,2
Autres ministères	6,8	0,9	7,7
TOTAL	185,1	44,4	229,5
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	175,7	48,3	224,0

ANNEXE 3.1

NATURE DES CATÉGORIES DE DÉPENSES CONSIDÉRÉES DANS CE CHAPITRE

RÉMUNÉRATION

- La rémunération englobe les salaires des professionnels de la santé et ceux des employés du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation ainsi que de la fonction publique, les contributions d'employeur au titre des régimes de retraite ainsi que celles versées aux différents régimes étatiques établis et aux régimes d'assurance collective.

FONCTIONNEMENT

- Les dépenses de fonctionnement et autres comprennent les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, incluant le Fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celles des réseaux de l'éducation. Sont incluses aussi les dépenses reliées à l'amortissement des immobilisations des ministères et organismes.

CAPITAL

- Les dépenses de capital incluent les immobilisations subventionnées et les sommes versées aux fonds spéciaux aux fins des engagements inhérents à leurs immobilisations. Le gouvernement subventionne, selon le cas, le coût des immobilisations des bénéficiaires ou le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires.
- Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations dont le service de dette est imputable aux dépenses de programmes. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements réalisés par les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les établissements de la santé et des services sociaux, par les municipalités, dans le cas du transport en commun et de l'assainissement des eaux, ainsi que par les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.
- Pour ces secteurs, les projets d'immobilisations achevés sont financés par des emprunts à long terme. Le calendrier de remboursement peut, selon le cas, s'étendre sur une période de 25 ans. Pour assumer sa part, le gouvernement s'engage à effectuer, en tout ou en partie, le remboursement du principal.

INTÉRÊT

- Les dépenses d'intérêt comprennent les dépenses affectées au service de la dette imputable aux dépenses de programmes, et les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

SUPPORT

- Les dépenses de support comprennent les diverses autres subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement.
 - Au portefeuille « Santé et Services sociaux », les programmes d'assistance maladie et d'assurance médicaments administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que l'aide aux ressources de type familial, l'aide aux organismes communautaires et les subventions d'appoint du réseau de la santé et des services sociaux;
 - Au portefeuille « Éducation », le programme d'aide au transport scolaire et le programme d'aide financière aux études;
 - Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi, les programmes d'allocation pour enfants et le soutien aux centres de la petite enfance et autres services de garde.

- Dans les autres portefeuilles, elles comprennent des programmes tels que :
 - Le programme d'aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat géré par la Société d'habitation du Québec;
 - Les programmes de compensations financières au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
 - Les programmes de soutien financier aux agriculteurs et d'aide aux entreprises agro-alimentaires au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
 - Les programmes d'aide aux municipalités pour le transport en commun au ministère des Transports;
 - Le programme de soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux, le développement du commerce extérieur et le soutien financier au développement de la recherche et de l'innovation au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

ANNEXE 3.2

RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR GRANDES CATÉGORIES (EN MILLIONS \$)

	Rémunération	Fonctionnement et autres ¹	Capital	Intérêt	Support	Total
Affaires municipales, Sport et Loisir	75,0	23,7	232,1	404,7	952,5	1 688,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	162,2	60,0	20,5	-	404,1	646,8
Assemblée nationale	68,4	25,7	-	-	0,2	94,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	409,1	147,2	1,7	8,5	1,8	568,3
Conseil exécutif	34,5	54,0	5,1	7,3	161,1	262,0
Culture et Communications	148,8	86,6	71,4	48,4	176,2	531,4
Développement économique et régional et Recherche	127,3	143,8	48,5	26,9	465,8	812,3
Éducation	9 016,5	1 186,1	470,9	615,0	489,1	11 777,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille	371,0	168,4	49,5	9,8	5 371,9	5 970,6
Environnement	103,2	45,8	5,9	2,0	9,1	166,0
Finances	75,1	140,5	-	-	5,1	220,7
Justice	336,9	185,1	0,5	-	40,5	563,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	36,3	15,4	-	-	2,7	54,4
Relations avec les citoyens et Immigration	117,6	39,9	-	-	18,3	175,8
Relations internationales	51,5	25,2	0,8	0,4	21,9	99,8
Ressources naturelles, Faune et Parcs	197,7	129,2	17,7	23,5	64,4	432,5
Revenu	334,9	247,2	29,9	5,6	0,1	617,7
Santé et Services sociaux	13 956,2	3 102,3	287,4	269,5	2 455,7	20 071,1
Sécurité publique	569,4	276,4	5,9	0,6	32,8	885,1
Transports	299,0	452,3	430,3	300,3	163,0	1 644,9
Travail	41,1	22,7	-	-	0,2	64,0
Crédits périmés escomptés	-	(150,0)	-	-	-	(150,0)
Crédits reportés en 2005-2006	-	(45,3)	-	-	-	(45,3)
Dépenses de programmes	26 531,7	6 382,2	1 678,1	1 722,5	10 836,5	47 151,0
Service de dette gouvernementale	-	-	-	6 939,0	-	6 939,0
Dépenses totales	26 531,7	6 382,2	1 678,1	8 661,5	10 836,5	54 090,0

¹ Cette rubrique comprend la provision pour créances douteuses.

ANNEXE 3.3

RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES (en millions \$)

	Ministères ¹	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes	Municipalités	Entreprises	Autres ²	Total
Affaires municipales, Sport et Loisir	73,1	-	20,5	160,2	1 155,1	13,1	266,0	1 688,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	170,3	-	1,8	-	3,7	402,7	68,3	646,8
Assemblée nationale	94,1	-	-	0,1	-	-	0,1	94,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	542,3	1,5	22,9	-	-	-	1,8	568,5
Conseil exécutif	88,6	-	0,8	-	16,1	1,0	155,6	262,1
Culture et Communications	93,9	-	2,0	10,7	51,5	46,6	326,5	531,2
Développement économique et régional et Recherche	190,7	61,4	84,7	23,2	2,4	165,6	284,3	812,3
Éducation	192,8	-	11 304,0	220,0	-	-	60,8	11 777,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille	570,2	-	92,3	3 565,0	-	286,5	1 456,6	5 970,6
Environnement	149,1	-	0,2	-	9,1	-	7,6	166,0
Finances	200,8	-	-	-	-	-	19,9	220,7
Justice	384,8	-	-	94,3	-	-	83,9	563,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	51,7	-	-	-	-	-	2,7	54,4
Relations avec les citoyens et Immigration	157,3	-	-	7,2	0,4	-	10,9	175,8
Relations internationales	76,8	-	1,2	2,0	-	-	19,8	99,8
Ressources naturelles, Faune et Parcs	342,1	-	0,5	-	12,6	32,1	45,2	432,5
Revenu	617,6	-	-	-	-	-	0,1	617,7
Santé et Services sociaux	146,0	13 798,8	-	5 412,1	-	180,7	533,5	20 071,1
Sécurité publique	852,3	-	-	1,4	22,5	-	8,9	885,1
Transports	1 212,5	-	0,6	1,4	331,9	13,9	84,6	1 644,9
Travail	56,7	-	-	-	-	-	7,2	63,9
Crédits périmés escomptés	(150,0)	-	-	-	-	-	-	(150,0)
Crédits reportés en 2005-2006	(45,3)	-	-	-	-	-	-	(45,3)
Dépenses totales	6 068,4	13 861,7	11 531,5	9 497,6	1 605,3	1 142,2	3 444,3	47 151,0

¹ Incluant les dépenses comptabilisées dans les fonds spéciaux, les crédits périmés escomptés et les crédits reportés en 2005-2006.

² Incluant les organismes sans but lucratif et les entreprises et organismes d'État.

CHAPITRE 4

L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE EN BREF

- L'effectif utilisé du secteur de la fonction publique totalise près de 75 800 équivalents temps complet (ETC) ¹ en 2003-2004.
- Depuis 1997-1998, l'effectif du secteur de la fonction publique n'a cessé de croître, passant de 63 700 à 75 800 ETC. Un moratoire sur le recrutement d'employés réguliers et occasionnels des ministères, organismes et entreprises du gouvernement dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) est en vigueur depuis le 10 février jusqu'au 30 avril 2004.
- L'enveloppe prévisionnelle d'effectif des ministères et organismes budgétaires est supérieure de 1 109 ETC par rapport à celle établie en 2003-2004. Une régularisation de 1 074 ETC a été accordée au portefeuille « Sécurité publique » principalement à la suite de l'intégration de corps policiers municipaux abolis.
- En ce qui concerne les entreprises du gouvernement et les autres organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), l'enveloppe prévue en 2004-2005 est de 338 ETC plus élevée que celle de 2003-2004 et inclut une régularisation de l'enveloppe d'effectif de la Régie de l'assurance maladie du Québec de 203 ETC.

¹ Un lexique est disponible à l'annexe 4.1.

1. L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

- L'effectif du secteur de la fonction publique dont il est question dans ce chapitre comprend le personnel des ministères et organismes budgétaires ainsi que le personnel des entreprises du gouvernement et autres organismes assujetti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

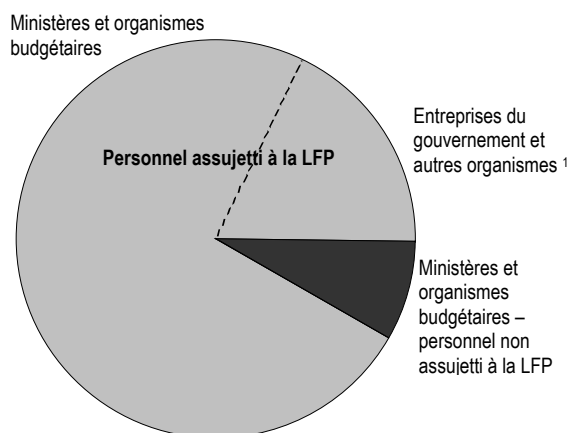
Une définition, de même que certaines modalités relatives à l'effectif du secteur de la fonction publique, apparaissent à l'annexe 4.2.

- L'effectif du secteur de la fonction publique s'établit à environ 75 800 ETC en 2003-2004.

Le personnel des ministères, organismes et entreprises du gouvernement assujetti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) représente quelque 69 700 ETC.

Le solde, soit 6 100 ETC, est relié au personnel des ministères et organismes budgétaires dont le personnel n'est pas régi par la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Graphique 4.1 EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE EN 2003-2004



	Assujetti à la LFP ETC	Non assujetti à la LFP ETC	Total
Ministères et organismes budgétaires ²	56 100	6 100	62 200
Entreprises du gouvernement et autres organismes	13 600	N/A	13 600
Total	69 700	6 100	75 800

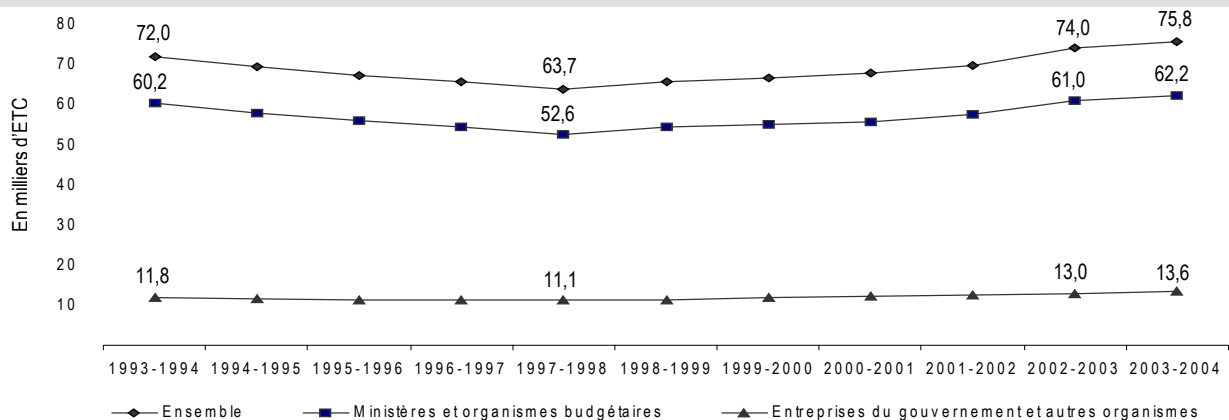
¹ Comprenant les entreprises du gouvernement, les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire et les organismes consolidés dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

² L'effectif utilisé des ministères et organismes budgétaires inclut les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la T.P.S. du ministère du Revenu.

2. L'ÉVOLUTION DE L'FFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Au cours de la période se situant entre 1993-1994 et 1997-1998, une baisse importante de l'effectif a été constatée. Cette diminution reflète les efforts consentis dans le cadre de la lutte contre le déficit.
- L'augmentation observée à compter de 1997-1998 découle principalement :
 - de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail;
 - de l'intégration des policiers municipaux à la suite de la réorganisation des services de police (carte policière), de la sécurité policière sur le réseau routier et du renforcement de la lutte contre le crime organisé;
 - de l'ajout de ressources au secteur correctionnel;
 - de la mise en place de mesures contre l'évasion fiscale et de l'intensification de la lutte contre l'économie au noir;
 - de l'amélioration du contrôle routier et de l'implantation du programme « Alcool au volant »;
 - de la gestion du régime d'assurance médicaments et de la gestion des ententes avec les fédérations médicales.
- Le Conseil du trésor a adopté un moratoire sur le recrutement des employés réguliers et occasionnels des ministères, organismes et entreprises du gouvernement dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q. c. F-3.1.1). Ce moratoire est en vigueur depuis le 10 février jusqu'au 30 avril 2004.

Graphique 4.2 ÉVOLUTION DE L'FFECTIF UTILISÉ DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE ^{1, 2}



¹ Ces données correspondent à l'effectif utilisé et sont présentées pour chacune des années sur la même base que celles de 2004-2005.

² Des tableaux détaillés présentés aux annexes 4.3 et 4.4 comparent l'effectif utilisé au cours des dix dernières années par rapport à l'enveloppe d'effectif total prévue.

3. L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005

- L'enveloppe d'effectif total des ministères et organismes budgétaires prévue lors du dépôt du Budget de dépenses 2003-2004 se situait à 58 205 ETC. Cette enveloppe a été relevée de 1 230 ETC au cours de l'exercice financier. Les principales variations se retrouvent dans les portefeuilles suivants :
 - au portefeuille « Sécurité publique » : augmentation de 1 074 ETC dont notamment la régularisation de 950 ETC au Fonds des services de police à la suite de l'intégration des corps policiers municipaux abolis et 118 ETC au Ministère pour l'ajout d'agents de services correctionnels pour répondre aux nouvelles obligations découlant de décisions des tribunaux;
 - au portefeuille « Revenu » : augmentation de 112 ETC pour intensifier les actions de lutte contre l'économie au noir.
- L'enveloppe prévue pour 2004-2005 s'établit à 59 314 ETC, ce qui représente une baisse de 121 ETC par rapport à l'enveloppe comparative 2003-2004.

La principale variation est constatée au portefeuille « Développement économique et régional et Recherche » avec une baisse de 106 ETC dont 89 ETC à la suite de la réorganisation du Ministère.

Tableau 4.1 VARIATION DE L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES ^{1, 2}

	ETC
Effectif total prévu au Budget de dépenses 2003-2004	58 205
Plus : Ajustements en cours d'exercice	1 230
Effectif 2003-2004 apparaissant au Budget de dépenses 2004-2005	59 435 ³
Plus : Ajustements prévus pour 2004-2005	(121)
ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL PRÉVUE EN 2004-2005	59 314

¹ Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2004-2005.

² La répartition par portefeuilles est présentée à l'annexe 4.5.

³ L'écart avec l'effectif total utilisé (62 177 ETC) provient essentiellement des ententes de gestion et de l'utilisation des marges de manœuvre décrites à l'annexe 4.2.

4. L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES ENTREPRISES ET DES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

- L'enveloppe d'effectif total des entreprises et des autres organismes a augmenté de 338 ETC depuis le début de l'exercice financier 2003-2004, passant de 12 920 ETC à 13 258 ETC.
- Cette croissance découle en partie de régularisations et se retrouve essentiellement dans les organismes suivants :
 - à la Régie de l'assurance maladie du Québec : régularisation de 203 ETC notamment pour répondre à la hausse de volume des services rendus par les centres d'appels, pour la gestion des ententes avec les fédérations médicales ainsi que pour les services informatiques;
 - à la Société de l'assurance automobile du Québec : augmentation de 90 ETC pour maintenir et préserver les services;
 - à la Régie des rentes du Québec : augmentation de 36 ETC dont 33 ETC pour tenir compte des services à offrir à sa clientèle. Cette hausse de 33 ETC découle de l'entente de gestion conclue entre l'organisme et le Conseil du trésor qui accorde une croissance annuelle de 3,0 % de l'enveloppe d'effectif total.

Tableau 4.2 VARIATION DE L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES ENTREPRISES ET DES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE ¹

	ETC
Effectif total prévu des entreprises et organismes au moment du dépôt du Budget de dépenses 2003-2004	12 920
Plus : Ajustements en cours d'exercice	338
ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL PRÉVUE EN 2004-2005 ²	13 258

¹ La répartition par portefeuilles est présentée à l'annexe 4.6.

² Cette donnée est une estimation.

ANNEXE 4.1

LEXIQUE

- ❑ **Effectif total utilisé** : nombre d'employés réguliers et occasionnels, exprimé en ETC, ayant réellement été rémunérés.
- ❑ **Enveloppe d'effectif régulier** : nombre maximum d'employés permanents ou temporaires pouvant avoir un lien d'emploi dans la fonction publique. Le Conseil du trésor fixe annuellement une enveloppe par ministères, par organismes et, le cas échéant, par fonds spéciaux.
- ❑ **Enveloppe d'effectif total** : nombre maximum d'employés permanents et occasionnels, exprimé en ETC, pouvant être rémunérés. Le Conseil du trésor fixe annuellement une enveloppe par ministères, par organismes et, le cas échéant, par fonds spéciaux.
- ❑ **Équivalent temps complet « ETC »** : l'ETC représente le ratio entre la prestation de travail d'un employé au cours de l'année par rapport à celle d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet.

Par exemple, l'ETC d'une personne qui occupe un emploi à temps complet et qui a travaillé toute l'année équivaut à 1. L'ETC d'une personne qui a travaillé à temps partiel, à temps réduit ou une partie de l'année seulement varie entre 0 et 1. Finalement, l'ETC d'une personne qui a été en congé sans solde durant une année entière est égal à 0.

ANNEXE 4.2

DÉFINITION ET MODALITÉS TOUCHANT L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

DÉFINITION

- L'effectif du secteur de la fonction publique dont il est question dans ce chapitre comprend :
 - le personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) des ministères, des organismes et des entreprises du gouvernement;
 - le personnel de certains organismes budgétaires non assujéti à la loi, tels que les policiers de la Sûreté du Québec, les juges, les substituts du Procureur général, le personnel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le personnel du Conseil des services essentiels ainsi que le personnel du Protecteur du citoyen.
- Les étudiants et stagiaires sont exclus de cet effectif.

MODALITÉS

- Le Conseil du trésor approuve les enveloppes d'effectif pour la plupart des ministères, des organismes, des entreprises du gouvernement et des fonds spéciaux dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).
- Les modalités d'établissement du niveau d'effectif accordent aux sous-ministres et aux dirigeants d'organismes les marges de manœuvre suivantes :
 - l'effectif total d'un ministère, d'un organisme ou d'une entreprise peut excéder l'enveloppe d'effectif autorisé jusqu'à concurrence de 3,0 %;
 - l'effectif total d'un fonds spécial peut être dépassé sous réserve que la hausse d'effectif soit financée par une augmentation équivalente des revenus;
 - l'effectif régulier autorisé peut être excédé temporairement d'un maximum de 10,0 % du nombre de départs à la retraite anticipés entre le 21 mai 2002 et le 31 mars 2007.
- De plus, certains ministères et organismes ont conclu des ententes de gestion avec le Conseil du trésor pour une partie ou la totalité de leurs activités. La majorité de ces ententes comprennent la possibilité d'embaucher autant d'employés occasionnels que le besoin le nécessite, et ce, sans égard à l'enveloppe d'effectif total.

ANNEXE 4.3**ÉVOLUTION DE L'FFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PRÉSENTÉS AU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 ¹**

	Effectif total prévu ²		Effectif total utilisé	
	ETC	Variation	ETC	Variation
1993-1994	63 162		60 235	
1994-1995	60 409	(2 753)	57 967	(2 268)
1995-1996	59 553	(856)	55 894	(2 073)
1996-1997	56 630	(2 923)	54 391	(1 503)
1997-1998	54 365	(2 265)	52 573	(1 818)
1998-1999	55 120	755	54 347	1 774
1999-2000	55 223	103	54 887	540
2000-2001	56 144	921	55 549	662
2001-2002 ³	57 127	983	57 359	1 810
2002-2003 ³	58 205	1 078	61 043	3 684
2003-2004 ^{3,4}	59 435	1 230 ⁵	62 177	1 134

¹ Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2004-2005.

² L'effectif total ne tient pas compte des ajouts d'effectif non récurrents qui ont été accordés au cours de l'exercice.

³ L'écart entre l'effectif total utilisé et l'effectif total prévu provient essentiellement de l'utilisation des marges de manœuvre décrites à l'annexe 4.2.

⁴ L'effectif total prévu correspond à l'effectif comparatif 2003-2004 apparaissant aux Volumes I et II du Budget de dépenses 2004-2005.

⁵ La variation de l'enveloppe d'effectif total prévue en 2003-2004 de 1 230 ETC se retrouve principalement au portefeuille « Sécurité publique », avec une augmentation de 1 074 ETC, essentiellement à la suite de l'intégration de corps policiers municipaux abolis.

ANNEXE 4.4**ÉVOLUTION DE L'FFECTIF TOTAL DES ENTREPRISES ET DES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE ¹**

	Effectif total prévu ²		Effectif total utilisé	
	ETC	Variation	ETC	Variation
1993-1994	12 039		11 782	
1994-1995	11 588	(451)	11 447	(335)
1995-1996	11 824	236	11 397	(50)
1996-1997	11 646	(178)	11 299	(98)
1997-1998	11 298	(348)	11 131	(168)
1998-1999	11 309	11	11 286	155
1999-2000	11 642	333	11 748	462
2000-2001 ³	11 916	274	12 140	392
2001-2002 ³	11 977	61	12 479	339
2002-2003 ³	12 694	717	12 963	484
2003-2004 ³	13 258	564	13 584	621

¹ Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2004-2005.

² L'effectif total tient compte des ajouts d'effectif non récurrents qui ont été accordés au cours de l'exercice.

³ L'écart entre l'effectif total utilisé et l'effectif total prévu provient essentiellement des ententes de gestion et de l'utilisation des marges de manœuvre décrites à l'annexe 4.2.

ANNEXE 4.5**ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL EN 2003-2004 ET 2004-2005 POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 ¹**

	Budget de dépenses 2003-2004 ²	Variation	Effectif comparatif 2003-2004 ²	Variation	Budget de dépenses 2004-2005
	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC
Assemblée nationale	586	(2)	584	-	584
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	562	6	568	-	568
Affaires municipales, Sport et Loisir	852	1	853	(6)	847
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 183	5	2 188	-	2 188
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 873	(5)	1 868	(17)	1 851
Conseil exécutif	424	9	433	-	433
Culture et Communications	1 033	-	1 033	-	1 033
Développement économique et régional et Recherche	1 590	(5)	1 585	(106)	1 479
Éducation	1 445	3	1 448	-	1 448
Emploi, Solidarité sociale et Famille	6 948	1	6 949	-	6 949
Environnement	1 913	1	1 914	-	1 914
Finances	1 022	(2)	1 020	-	1 020
Justice	3 604	6	3 610	(4)	3 606
Relations avec les citoyens et Immigration	2 612	(1)	2 611	-	2 611
Relations internationales	588	1	589	-	589
Ressources naturelles, Faune et Parcs	4 596	3	4 599	(3)	4 596
Revenu	8 488	112	8 600	15	8 615
Santé et Services sociaux	1 016	20	1 036	-	1 036
Sécurité publique	9 709	1 074	10 783	-	10 783
Transports	6 391	2	6 393	-	6 393
Travail	770	1	771	-	771
TOTAL	58 205	1 230	59 435	(121)	59 314

¹ L'effectif comprend les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la T.P.S. du ministère du Revenu.

² Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2004-2005.

ANNEXE 4.6

ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL EN 2003-2004 ET 2004-2005 POUR LES ENTREPRISES ET LES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

	Au dépôt du Budget de dépenses 2003-2004 ¹	Variation	Au dépôt du Budget de dépenses 2004-2005
	ETC	ETC	ETC
Affaires municipales, Sport et Loisir			
— Société d'habitation du Québec	372	-	372
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			
— Financière agricole du Québec	651	-	651
Conseil du trésor et Administration gouvernementale			
— Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	485	5	490
Culture et Communications			
— Régie du cinéma	51	-	51
Éducation			
— Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	244	-	244
Emploi, Solidarité sociale et Famille			
— Régie des rentes du Québec	1 107	36	1 143
Finances			
— Institut de la statistique du Québec	237	2	239
Justice			
— Office des professions du Québec	41	-	41
— Tribunal administratif du Québec	275	-	275
Ressources naturelles, Faune et Parcs			
— Agence de l'efficacité énergétique	35	1	36
Santé et Services sociaux			
— Régie de l'assurance maladie du Québec	1 281	203	1 484
Transports			
— Société de l'assurance automobile du Québec	3 006	90	3 096
Travail			
— Commissaire de l'industrie de la construction	11	-	11
— Commission des lésions professionnelles	442	-	442
— Commission des normes du travail	540	1	541
— Commission des relations du travail	118	-	118
— Commission de la santé et de la sécurité du travail ²	4 024	-	4 024
TOTAL	12 920	338	13 258

¹ Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2004-2005.

² L'enveloppe d'effectif prévu pour la CSST en 2004-2005 correspond à l'effectif utilisé en 2003-2004.

CHAPITRE 5

LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2004-2005

LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS EN BREF

- Les investissements en immobilisations, incluant la part des partenaires, notamment les municipalités et le secteur privé, ont doublé au cours des cinq dernières années. Ils sont ainsi passés de 2 615,0 M\$ en 1999-2000 à 5 380,4 M\$ en 2003-2004.
- En 2004-2005, ils s'élèvent à 5 526,7 M\$.
 - Des investissements de 3 347,8 M\$ sont prévus dans le réseau de la santé et des services sociaux et ceux de l'éducation, les municipalités, les institutions culturelles, les infrastructures de recherche, les infrastructures municipales ainsi que les services de garde éducatifs, dont :
 - 1 216,4 M\$ sont prévus dans le secteur de la santé et des services sociaux;
 - 848,2 M\$ sont prévus dans le secteur de l'éducation.

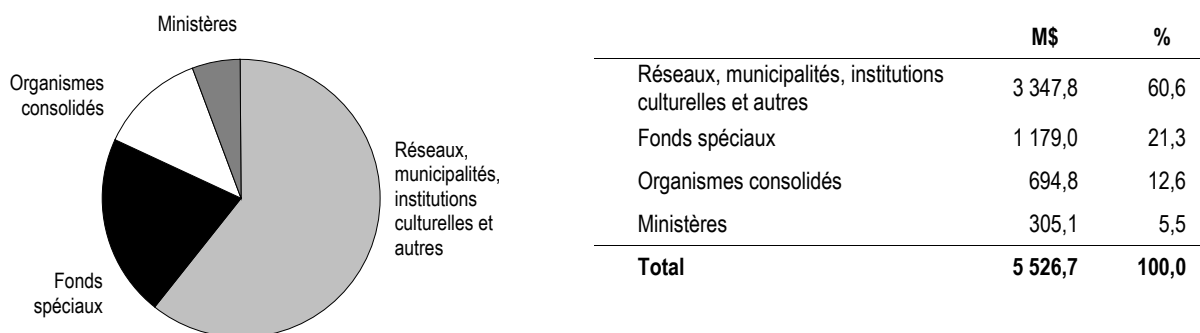
Pour l'ensemble de ces secteurs, le gouvernement entend consacrer les nouvelles initiatives aux équipements culturels et aux infrastructures de recherche. Il donnera la priorité aux travaux visant à maintenir les actifs et à parachever des projets déjà entrepris, particulièrement dans le secteur de la santé et des services sociaux.

- Des investissements de 1 179,0 M\$ sont prévus dans les fonds spéciaux, lesquels incluent 824,8 M\$ au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier. Au total, l'enveloppe destinée à la conservation et l'amélioration du réseau routier sera la même que celle de l'année dernière, soit 929,8 M\$.
- Dans les organismes consolidés, des investissements de 694,8 M\$ sont prévus. Ils comprennent, entre autres, un montant de 99,8 M\$ pour les sociétés d'État de la culture;
- En ce qui concerne les ministères, des investissements de 305,1 M\$ sont prévus en 2004-2005. Ils touchent principalement les technologies de l'information et incluent notamment un montant de 20,6 M\$ pour le gouvernement électronique.
- Le gouvernement a, par ailleurs, décidé de favoriser les immobilisations où le financement sera assuré en partenariat avec le secteur privé. Pour leurs nouvelles immobilisations, les ministères devront notamment privilégier l'option du partenariat d'affaires public-privé.

1. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2004-2005

- En 2004-2005, l'ensemble des investissements en immobilisations prévus, en incluant la quote-part du gouvernement et celle des partenaires, atteint 5 526,7 M\$, pour une croissance de 2,7 % par rapport à l'exercice précédent.
 - Les investissements prévus dans le réseau de la santé et des services sociaux et dans ceux de l'éducation, les municipalités, les institutions culturelles, le secteur des services de garde éducatifs et celui de la recherche totalisent 3 347,8 M\$, soit 60,6 % du total. Ils comprennent notamment les nouveaux investissements suivants :
 - Des investissements de 316,1 M\$ seront amorcés dans le cadre du 4^{ème} concours de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI). La contribution du gouvernement s'élève à 120,3 M\$;
 - Un effort important de 150,0 M\$ sera fait dans le secteur de la santé et des services sociaux afin de maintenir les actifs et d'améliorer la prestation de services;
 - La Politique québécoise de la lecture et du livre entraînera des investissements de 15,0 M\$.
 - Les investissements prévus dans les fonds spéciaux représentent 21,3 % du total des investissements, soit un montant de 1 179,0 M\$, ceux des organismes consolidés 12,6 % avec 694,8 M\$ et ceux des ministères 5,5 % du total, soit 305,1 M\$.
- La nature de ces immobilisations est présentée en détails à l'annexe 5.1.

Graphique 5.1 RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2004-2005 ¹



¹ Les montants indiqués regroupent la quote-part du gouvernement ainsi que celle des partenaires.

2. L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

- Les investissements en immobilisations ont doublé entre 1999-2000 et 2003-2004. Cette croissance s'explique entre autres par les facteurs suivants :
 - Le Plan d'accélération des investissements publics de 3 milliards de dollars, annoncé dans le cadre du Discours sur le budget 2002-2003, le 1^{er} novembre 2001;
 - Les investissements importants réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, lesquels sont passés de 508,0 M\$ en 1999-2000 à 824,0 M\$ en 2003-2004, atteignant un sommet de 1 281,4 M\$ en 2002-2003;
 - Au cours de la même période, les investissements des ministères ont augmenté de 230,8 M\$, pour s'établir à 334,5 M\$ en 2003-2004. Cette augmentation représente une croissance annuelle moyenne de 34,0 %.
- Différents projets, comme l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, la construction de l'édifice de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec et le prolongement du métro vers Laval, ont aussi contribué à l'augmentation des investissements entre 1999-2000 et 2003-2004.
- En 2004-2005, la croissance prévue est de 2,7 %.

Tableau 5.1 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS ¹

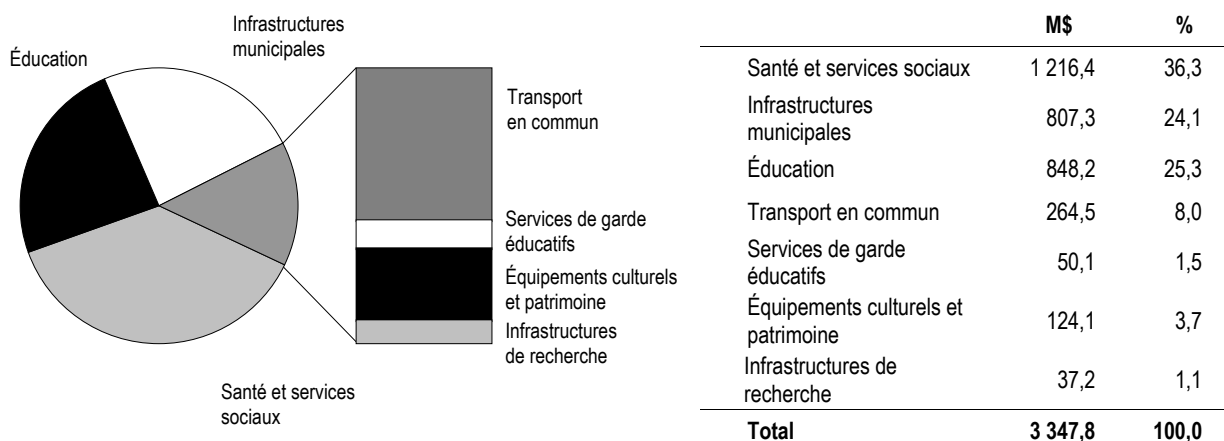
	Débours réels 1999-2000 M\$	Débours réels 2000-2001 M\$	Débours réels 2001-2002 M\$	Débours réels 2002-2003 M\$	Débours probables 2003-2004 M\$	Débours prévus 2004-2005 M\$
Réseaux, municipalités, institutions culturelles et autres	1 565,4	1 670,7	1 883,9	2 424,6	3 496,9	3 347,8
Fonds spéciaux	672,0	674,9	1 060,0	1 576,2	1 128,6	1 179,0
Organismes consolidés	273,9	384,2	264,7	681,7	420,5	694,8
Ministères	103,7	168,6	174,7	237,6	334,5	305,1
TOTAL	2 615,0	2 898,4	3 383,3	4 920,1	5 380,5	5 526,7
Croissance	-	283,4	484,9	1 536,7	460,4	146,3
<i>En pourcentage</i>	-	10,8 %	16,7 %	45,4 %	9,4 %	2,7 %

¹ Les montants indiqués regroupent la quote-part du gouvernement ainsi que celle des partenaires.

3. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES RÉSEAUX, LES MUNICIPALITÉS, LES INSTITUTIONS CULTURELLES ET AUTRES

- Les investissements en immobilisations prévus dans les réseaux, municipalités, institutions culturelles et autres entités non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement s'élèvent à 3 347,8 M\$ en 2004-2005. La contribution prévue des partenaires représente 23,9 % du total de ces investissements, soit 799,4 M\$.
- Chaque année, les ministères concernés soumettent au Conseil du trésor des plans triennaux d'immobilisations. Ces plans indiquent les coûts liés au parachèvement des projets autorisés antérieurement, les besoins en matière de maintien des actifs ainsi que le coût des nouvelles initiatives.
- Ces investissements sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les réseaux, municipalités, institutions culturelles et autres entités non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. La contribution du gouvernement prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle de leur service de dette, réparti sur une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans.
- Les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des infrastructures municipales reçoivent 85,7 % du budget des investissements en immobilisations prévus dans les réseaux, les municipalités, les institutions culturelles et les autres.

Graphique 5.2 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES RÉSEAUX, MUNICIPALITÉS ET AUTRES INSTITUTIONS PRÉVUS EN 2004-2005 ¹



¹ Les montants indiqués regroupent la quote-part du gouvernement ainsi que celle des partenaires.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- En 2004-2005, la prévision d'investissements dans ce secteur s'élève à 1 216,4 M\$, comparativement à 1 105,7 M\$ en 2003-2004, une hausse de 10,0 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des sommes consacrées au maintien d'actif, l'achat d'équipements médicaux et les investissements, amorcés en 2003-2004, concernant les centres hospitaliers Honoré-Mercier et Pierre-Boucher, situés respectivement à St-Hyacinthe et à Longueuil.

ÉDUCATION

- En 2004-2005, les investissements prévus s'élèvent à 848,2 M\$: 466,9 M\$ dans les commissions scolaires et 381,3 M\$ dans les cégeps et les universités, ce qui représente une diminution de 267,2 M\$ par rapport à 2003-2004.
- Les investissements des commissions scolaires sont légèrement en augmentation de 26,0 M\$, alors qu'une diminution de 293,2 M\$ est constatée dans le secteur collégial et universitaire. Cette baisse résulte de la fin de la plus grande partie des projets de 400,0 M\$ en éducation, annoncés à l'automne 2001 dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics.

INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- En 2004-2005, les prévisions d'investissements s'élèvent à 807,3 M\$, soit une augmentation de 57,6 M\$ par rapport aux investissements de 749,7 M\$ en 2003-2004. Cette croissance est due aux programmes « Infrastructures Québec – municipalités » et « Renouveau urbain et villageois ».

TRANSPORT EN COMMUN

- En 2004-2005, les investissements prévus dans ce secteur sont de 264,5 M\$, comparativement à 297,7 M\$ en 2003-2004. Cette diminution de 33,2 M\$ s'explique en outre par l'achat, en 2003-2004, d'un nombre important d'autobus à plancher bas. Ces prévisions excluent toutefois les investissements de l'Agence métropolitaine de transport, celle-ci étant considérée à la section de ce chapitre portant sur les organismes consolidés.

INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

- Les investissements prévus en 2004-2005 sont établis à 37,2 M\$, un niveau semblable à celui de l'exercice précédent. Ils concernent essentiellement le programme « Aide au financement des infrastructures ». À noter que les investissements réalisés dans le cadre du 4^{ième} concours de la FCI sont répartis dans le secteur de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation.

SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

- En 2004-2005, le gouvernement poursuit son programme visant le développement de nouvelles places en services de garde éducatifs et prévoit réaliser des investissements de 50,1 M\$ dans ce secteur.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE

- Les investissements prévus en 2004-2005 sont évalués à 124,1 M\$ comparativement à 119,0 M\$ en 2003-2004. Des nouveaux investissements seront notamment réalisés dans ce secteur concernant la Politique québécoise de la lecture et du livre. Ces prévisions excluent toutefois les investissements des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications, ceux-ci étant considérés à la section de ce chapitre portant sur les organismes consolidés.

Tableau 5.2 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES RÉSEAUX, MUNICIPALITÉS ET AUTRES INSTITUTIONS ¹

	Débours prévus 2004-2005 M\$	Débours probables 2003-2004 M\$	Variation M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	1 216,4	1 105,7	110,7
ÉDUCATION			
Commissions scolaires	466,9	440,9	26,0
Cégeps et universités	381,3	674,5	(293,2)
	848,2	1 115,4	(267,2)
AUTRES SECTEURS			
Infrastructures municipales	807,3	749,7	57,6
Transport en commun ²	264,5	297,7	(33,2)
Équipements culturels et patrimoine ³	124,1	119,0	5,1
Services de garde éducatifs	50,1	66,3	(16,2)
Infrastructures de recherche ⁴	37,2	43,0	(5,7)
	1 283,2	1 275,7	7,6
TOTAL	3 347,8	3 496,9	(149,1)
Quote-part du gouvernement	2 548,4	2 201,8	346,6
Quote-part des partenaires	799,4	1 295,1	(495,7)
<i>Part des partenaires en %</i>	23,9	37,0	(13,1)

¹ Les montants indiqués regroupent la quote-part du gouvernement ainsi que celle des partenaires.

² Les montants présentés excluent les projets de transport en commun sous la responsabilité de l'Agence métropolitaine de transport présentés dans la section sur les organismes consolidés.

³ Les montants présentés excluent les projets des sociétés d'État du domaine de la culture présentés dans la section sur les organismes consolidés.

⁴ Les montants présentés excluent les projets à être réalisés dans le cadre du 4^{ième} concours de la FCI, lesquels se retrouvent principalement dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

4. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES FONDS SPÉCIAUX

- Les investissements prévus dans les fonds spéciaux totalisent 1 179,0 M\$ en 2004-2005, comparativement à 1 128,6 M\$ en 2003-2004, une croissance de 4,5 % ou 50,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent.
- En 2004-2005, les investissements prévus par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier se situent à un niveau semblable à celui de l'exercice précédent, soit 824,8 M\$ comparativement à 824,0 M\$ en 2003-2004. Les investissements du Fonds correspondent aux travaux de conservation des chaussées et des structures, ainsi qu'à l'amélioration et au développement du réseau routier.
- En ce qui concerne les fonds des technologies de l'information, le niveau prévu de leurs investissements en 2004-2005 s'élève à 124,6 M\$, une hausse de 20,9 M\$ comparativement à 2003-2004, notamment en raison du Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu qui présente une croissance de ses investissements 16,9 M\$ en 2004-2005.
- Les investissements prévus dans les autres fonds spéciaux sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent, passant de 200,9 M\$ en 2003-2004 à 229,6 M\$ en 2004-2005. Une hausse de 28,7 M\$ qui est attribuable à diverses augmentations, dont celle de 44,2 M\$ au Fonds des services gouvernementaux, ainsi qu'à une diminution de 17,5 M\$ des investissements du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées.

Tableau 5.3 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES FONDS SPÉCIAUX

	Débours prévus 2004-2005 M\$	Débours probables 2003-2004 M\$	Variation M\$
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier ¹	824,8	824,0	0,8
Fonds des technologies de l'information	124,6	103,7	20,9
Autres fonds spéciaux	229,6	200,9	28,7
TOTAL	1 179,0	1 128,6	50,4

¹ Le montant total d'investissements du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier pour l'année 2004-2005 s'élève à 929,8 M\$ en incluant des dépenses de nature non capitalisables d'un montant de 105,0 M\$.

5. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS

- Les prévisions d'investissements en immobilisations des organismes consolidés totalisent 694,8 M\$ en 2004-2005 comparativement à 420,5 M\$ en 2003-2004, pour une croissance de 65,2 % ou 274,3 M\$. Les organismes effectuant les investissements les plus importants, en 2004-2005, sont l'Agence métropolitaine de transport (AMT) avec 325,9 M\$, la Société immobilière du Québec (SIQ) avec 170,0 M\$ et les sociétés d'État du domaine de la culture avec 99,8 M\$.
- La hausse de 231,1 M\$ des investissements de l'AMT s'explique principalement par le prolongement du métro vers Laval. L'AMT planifie, coordonne, intègre et fait la promotion des services de transport en commun et intervient pour améliorer l'efficacité des routes ayant une envergure métropolitaine. En outre, l'AMT contribue au Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal.
- En 2004-2005, les investissements prévus par la SIQ s'élèvent à 170,0 M\$, comparativement à 185,0 M\$ en 2003-2004. Cet organisme a pour mission de loger les ministères et organismes québécois. Elle gère le parc immobilier du gouvernement.
- Les investissements prévus par les sociétés d'État du domaine de la culture augmentent de 25,5 M\$ en 2004-2005 pour s'élever à 99,8 M\$. Cette augmentation s'explique notamment par la construction de l'édifice de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec et par l'achat d'équipements numériques par la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec).
- La hausse de 32,7 M\$ dans les autres organismes s'explique en outre par les investissements réalisés par les organismes suivants :
 - 22,6 M\$ concernant la Société du Palais des congrès de Montréal;
 - 18,6 M\$ pour la rénovation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Tableau 5.4 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES ORGANISMES CONSOLIDÉS

	Débours prévus 2004-2005 M\$	Débours probables 2003-2004 M\$	Variation M\$
Agence métropolitaine de transport	325,9	94,8	231,1
Société immobilière du Québec	170,0	185,0	(15,0)
Sociétés d'État du domaine de la culture	99,8	74,3	25,5
Autres organismes	99,1	66,4	32,7
TOTAL	694,8	420,5	274,3

6. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES MINISTÈRES

- Les investissements en immobilisations prévus dans les ministères atteignent 305,1 M\$ en 2004-2005 comparativement à 334,5 M\$ en 2003-2004. Ils sont principalement réalisés dans les portefeuilles suivants :
- « Transports » : un budget d'investissements de 42,8 M\$ entièrement consacré aux besoins en matière de transport maritime et aérien, de développement informatique et d'acquisition de matériel et d'équipement;
 - « Ressources naturelles, Faune et Parcs » : des investissements de 40,0 M\$ principalement affectés dans le domaine de la faune et des parcs;
 - « Éducation » : des investissements de 39,8 M\$ attribuables notamment à la continuité et la mise en œuvre de développements informatiques;
 - « Sécurité publique » : 20,2 M\$ sont alloués aux activités de la Sûreté du Québec, sur des investissements totaux de 29,9 M\$;
 - « Justice » : des investissements totaux de 28,6 M\$, essentiellement destinés à la réalisation de développements informatiques dans le cadre du Système intégré d'information de justice;
 - « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » : 20,6 M\$ destinés essentiellement à la mise en œuvre du gouvernement électronique.

Tableau 5.5 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES MINISTÈRES

	Débours prévus 2004-2005 M\$	Débours probables 2003-2004 M\$	Variation M\$
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	20,6	13,6	7,0
Éducation	39,8	34,7	5,1
Justice	28,6	35,9	(7,3)
Ressources naturelles, Faune et Parcs	40,0	42,1	(2,1)
Sécurité publique	29,9	30,3	(0,4)
Transports	42,8	49,7	(6,9)
Autres ministères	103,4	128,2	(24,8)
TOTAL	305,1	334,5	(29,4)

ANNEXE 5.1

NATURE DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CONSIDÉRÉS DANS CE CHAPITRE

- Les données sur les investissements publics en immobilisations présentées dans ce chapitre se répartissent en trois groupes :
 - Les investissements réalisés par des entités non incluses au périmètre comptable du gouvernement mais qui dépendent de l'aide financière du gouvernement : le réseau de la santé et des services sociaux, les réseaux de l'éducation, des municipalités, des institutions non gouvernementales généralement à caractère culturel, tels des bibliothèques, musées, salles de spectacles, ou en ce qui a trait à la conservation du patrimoine religieux, des diocèses, des fabriques ou des communautés religieuses, le développement des services de garde éducatifs et, enfin, le secteur de la recherche.
 - Les investissements réalisés par les commissions scolaires, les cégeps et les universités visent principalement l'agrandissement, la rénovation, la réfection et la construction d'écoles ou de pavillons d'enseignement ainsi que l'acquisition du mobilier, des équipements et des appareillages requis au fonctionnement des bâtiments.
 - Les investissements réalisés dans le réseau de la santé et des services sociaux visent la construction, l'agrandissement, la rénovation et la réfection de centres hospitaliers, de centres d'hébergement et de soins de longue durée, de centres de réadaptation et de CLSC, l'acquisition de mobilier, d'équipements médicaux et non médicaux ainsi que le développement et l'achat de systèmes informatiques.
 - Les investissements touchant les infrastructures municipales concernent principalement la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures, le renouveau urbain des quartiers et l'embellissement des noyaux villageois. Également, sont compris la construction des usines d'épuration des eaux usées, les travaux d'interception des eaux usées et de réhabilitation des réseaux d'égout vers les stations d'épuration ainsi que les projets d'aqueducs et d'égouts. Ces investissements incluent le programme *Les eaux vives du Québec* visant à permettre aux municipalités de mettre en place, de remplacer ou d'améliorer les infrastructures pour l'eau potable et pour les eaux usées.
 - Les investissements en immobilisations du transport en commun correspondent, entre autres, à l'achat d'autobus urbains, à des travaux relatifs au maintien des infrastructures du métro dont la restauration des stations et le remplacement d'escaliers mécaniques, à des projets de financement de certains équipements de perception électronique ainsi qu'à l'aménagement de voies réservées aux autobus et de stationnements d'incitation.

- Les projets d'immobilisations dont le service de dette est pris en charge par le ministère de la Culture et des Communications comprennent notamment des projets de construction, d'agrandissement et de rénovation de bibliothèques publiques, de salles de spectacles, de centres d'archives, de musées et de centres d'interprétation ainsi que des projets de restauration et de conservation du patrimoine religieux.
- Les infrastructures de recherche concernent les investissements relatifs au développement d'infrastructures dans les domaines de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation. Ils sont notamment réalisés dans les secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire et les centres de recherche.
- Les investissements relatifs aux services de garde éducatifs visent à développer et favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité.
- Les investissements par les divers fonds spéciaux que les ministères administrent, et dont une partie importante concerne le réseau routier.
- Les investissements par des organismes gouvernementaux qui n'apparaissent pas au Volume II du Budget de dépenses 2004-2005 mais dont les états financiers sont consolidés avec ceux du gouvernement. Soulignons que les investissements en immobilisations des organismes consolidés incorporent les sociétés d'État du domaine de la culture ainsi que l'Agence métropolitaine de transport.
- Les investissements dans les ministères imputés à leurs crédits d'investissements.
- Les investissements en immobilisations des entreprises du gouvernement sont exclus de ces trois groupes et ne sont pas traités dans ce chapitre.

CHAPITRE 6

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES EN BREF

- Les dépenses du gouvernement pour l'exercice financier 2004-2005 s'établissent à 54 090,0 M\$, soit 47 151,0 M\$ pour les dépenses de programmes et 6 939,0 M\$ pour le service de la dette.
- L'impact de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux ajoute 2 634,0 M\$ aux dépenses du gouvernement pour un total des dépenses consolidées de 56 724,0 M\$ en 2004-2005.
- Les résultats des organismes gouvernementaux et des fonds spéciaux, une fois les ajustements de la consolidation considérés, ont une incidence de 256,0 M\$ sur les résultats financiers du gouvernement pour l'exercice 2004-2005.

1. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

- ❑ Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et celles du service de la dette, les dépenses effectuées par les organismes et les fonds spéciaux.
- ❑ Les dépenses consolidées du gouvernement s'établissent à 56 724,0 M\$ pour l'exercice financier 2004-2005, comparativement à 54 893,0 M\$ en 2003-2004, une croissance de 1 831,0 M\$.
- ❑ La consolidation des organismes et des fonds spéciaux a pour effet d'augmenter les dépenses prévues du gouvernement de 2 634,0 M\$ en 2004-2005, une variation de 209,0 M\$ par rapport à l'exercice financier 2003-2004.
- ❑ En 2004-2005, l'impact de la consolidation des dépenses des organismes et des fonds spéciaux dans les dépenses consolidées du gouvernement se situe à un niveau semblable à celui de l'exercice précédent, soit 4,6 % comparativement à 4,4 % en 2003-2004.
- ❑ Les dépenses des organismes et des fonds spéciaux sont ajoutées à celles du gouvernement, après élimination des opérations interentités et après harmonisation des conventions comptables, s'il y a lieu. Les principales conventions comptables du gouvernement sont présentées à l'annexe 6.1.

Tableau 6.1 DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

	2004-2005 M\$	2003-2004 M\$	Variation M\$
Dépenses de programmes	47 151,0	45 800,0	1 351,0
Service de la dette	6 939,0	6 668,0	271,0
Dépenses totales	54 090,0	52 468,0	1 622,0
Impact de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux	2 634,0	2 425,0	209,0
DÉPENSES CONSOLIDÉES	56 724,0	54 893,0	1 831,0

2. L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX EN 2003-2004

- La prévision des résultats des organismes et des fonds spéciaux en 2003-2004 a été revue à la hausse depuis le dépôt du Budget de dépenses 2003-2004, passant de 144,0 M\$ à 267,0 M\$, une augmentation de 123,0 M\$ après les ajustements de la consolidation.
- Cette croissance s'explique notamment par la révision à la hausse des résultats prévus de certains organismes et fonds spéciaux, dont :
 - 6,9 M\$ au Fonds de financement qui s'explique essentiellement par l'augmentation du volume d'affaires;
 - 12,0 M\$ à la Société immobilière du Québec qui résulte notamment d'une diminution plus forte que prévu du taux d'intérêt de court terme;
 - 20,1 M\$ au Fonds d'information foncière en 2003-2004 due en grande partie au Programme de réforme du cadastre québécois.

Tableau 6.2 ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2003-2004		Variation M\$
	Prévisions révisées M\$	Budget de dépenses M\$	
Fonds spéciaux	102,2	22,7	79,5
Organismes	74,3	(15,5)	89,8
Total avant consolidation	176,5	7,2	169,3
Ajustements de la consolidation	90,5	136,8	(46,3)
IMPACT DE LA CONSOLIDATION	267,0	144,0	123,0

3. LES RÉSULTATS DE LA CONSOLIDATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX EN 2004-2005

- En 2004-2005, les résultats prévus des organismes et des fonds spéciaux, avant les ajustements de la consolidation, sont de 80,7 M\$.
- Après les ajustements de la consolidation, l'impact des résultats des organismes et des fonds spéciaux sur les résultats du gouvernement s'établit globalement à 256,0 M\$ en 2004-2005, comparativement à 267,0 M\$ pour 2003-2004.
- Ces ajustements sont de deux ordres :
 - Le premier consiste à éliminer les opérations interentités. Ces éliminations sont nécessaires pour ne pas comptabiliser la même dépense deux fois lors de la consolidation;
 - Le deuxième type d'ajustement résulte de l'harmonisation des conventions comptables des organismes et des fonds spéciaux avec celles du gouvernement.
- L'annexe 6.2 présente les changements survenus dans les organismes et les fonds spéciaux et l'annexe 6.3 présente les résultats des organismes et des fonds spéciaux selon leurs propres conventions comptables, c'est-à-dire avant d'avoir effectué les ajustements de la consolidation.

Tableau 6.3 **IMPACT DE LA CONSOLIDATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX SUR LES RÉSULTATS DU GOUVERNEMENT**

	2004-2005			2003-2004
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats probables M\$
Fonds spéciaux	6 294,8	6 264,7	30,1	102,2
Organismes	10 372,4	10 321,8	50,6	74,3
Total avant la consolidation	16 667,2	16 586,5	80,7	176,5
Ajustements de la consolidation	(13 777,2)	(13 952,5)	175,3	90,5
IMPACT DE LA CONSOLIDATION	2 890,0	2 634,0	256,0	267,0

4. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES EN 2004-2005

- En 2004-2005, les résultats des organismes, avant les ajustements de la consolidation, sont de 50,6 M\$, comparativement à un surplus de 74,3 M\$ en 2003-2004, soit une diminution de 23,7 M\$. L'écart entre les résultats de ces deux exercices financiers s'explique en grande partie par les facteurs suivants :
- Deux organismes, après avoir enregistré des surplus en 2003-2004, prévoient plutôt des déficits en 2004-2005, soit :
 - la Bibliothèque nationale du Québec présente, comme résultats probables pour l'exercice financier 2003-2004, un surplus de 0,5 M\$ et un déficit de 2,7 M\$ en 2004-2005. Il convient de noter que le déficit prévu en 2004-2005 est couvert par les surplus accumulés au cours des exercices financiers précédents;
 - la Société québécoise de récupération et de recyclage présente comme résultats prévus un déficit de 2,4 M\$ en 2004-2005 attribuable principalement à une croissance du rythme des dépenses du Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008 et du Programme de vidage des lieux d'entrepôts de pneus hors d'usage au Québec 2001-2008.
 - Deux organismes prévoient des surplus moindres en 2004-2005, soit :
 - le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers enregistre un excédent de 8,7 M\$ pour l'exercice financier 2003-2004. Les prévisions pour l'exercice financier 2004-2005 indiquent plutôt un surplus de 4,5 M\$. Ce surplus moindre s'explique en grande partie par une révision à la baisse du niveau des revenus sur les cotisations des droits d'assurance;
 - la Société immobilière du Québec présente un surplus de 4,9 M\$ en 2004-2005, soit une baisse de 7,1 M\$ par rapport à l'exercice financier précédent. Les résultats probables en 2003-2004 s'expliquent notamment par une diminution plus forte que prévu du taux d'intérêt de court terme.

Tableau 6.4 RÉSULTATS DES ORGANISMES

	2004-2005			2003-2004	
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats probables M\$	Variation M\$
Bibliothèque nationale du Québec	36,0	38,7	(2,7)	0,5	(3,2)
Société québécoise de récupération et de recyclage	28,5	30,9	(2,4)	3,3	(5,7)
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	17,3	12,8	4,5	8,7	(4,2)
Société immobilière du Québec	598,9	594,0	4,9	12,0	(7,1)
Autres organismes	9 691,7	9 645,4	46,3	49,8	(3,5)
TOTAL AVANT LA CONSOLIDATION	10 372,4	10 321,8	50,6	74,3	(23,7)

5. LES RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX EN 2004-2005

- Les résultats des fonds spéciaux présentent un excédent de 30,1 M\$ pour l'exercice financier 2004-2005 comparativement à un surplus de 102,2 M\$ en 2003-2004, soit une diminution de 72,1 M\$. L'écart s'explique principalement par le fait que deux fonds ont enregistré un surplus en 2003-2004 alors qu'ils prévoient plutôt un déficit en 2004-2005, soit :
 - Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome prévoit, comme résultats probables, un surplus de 8,2 M\$ en 2003-2004 et un déficit de 8,5 M\$ en 2004-2005;
 - Le Fonds québécois d'initiatives sociales prévoit, comme résultats probables, un surplus de 11,1 M\$ en 2003-2004 et un déficit de 11,1 M\$ en 2004-2005.

Il faut mentionner que les déficits prévus en 2004-2005 pour ces deux fonds sont couverts par des surplus accumulés au cours des exercices précédents.

- Les résultats probables au Fonds d'information foncière pour l'exercice financier 2003-2004 présentent un surplus de 28,4 M\$ comparativement à un surplus de 10,7 M\$ en 2004-2005, une baisse de 17,7 M\$.

La bonne performance de ce Fonds en 2003-2004 est due en grande partie au Programme de réforme du cadastre québécois.

Les prévisions inférieures du Fonds d'information financière en 2004-2005 s'expliquent, de leur côté, par l'activité immobilière qui devrait générer des revenus moindres, et par une augmentation des dépenses découlant de l'amortissement des coûts relatifs au projet d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure ainsi que des réformes de la publicité foncière et du cadastre québécois.

Tableau 6.5 **RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX**

	2004-2005			2003-2004	
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats probables M\$	Variation M\$
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	26,5	35,0	(8,5)	8,2	(16,7)
Fonds québécois d'initiatives sociales	4,8	15,9	(11,1)	11,1	(22,2)
Fonds d'information foncière	94,2	83,5	10,7	28,4	(17,7)
Autres fonds spéciaux	6 169,3	6 130,3	39,0	54,5	(15,5)
TOTAL AVANT LA CONSOLIDATION	6 294,8	6 264,7	30,1	102,2	(72,1)

ANNEXE 6.1

LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

- La consolidation vise à regrouper toutes les opérations et les ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement.
- Depuis la réforme comptable, le périmètre comptable du gouvernement englobe non seulement les ministères et les organismes dirigés par un ministre et dont le budget est financé par des crédits votés par l'Assemblée nationale, mais aussi l'ensemble des organismes, des fonds spéciaux et des entreprises qui appartiennent au gouvernement ou qui sont sous son contrôle.
- Deux méthodes de consolidation sont utilisées selon la nature des entités visées :
 - La première méthode, soit la consolidation intégrale, qui consiste à additionner, ligne par ligne, les comptes des ministères, des organismes et des fonds spéciaux. Elle intègre donc aux états financiers du gouvernement leurs opérations financières, telles les dépenses et la dette des organismes. Cette méthode s'applique aux entités apparaissant à l'annexe 6.3.
 - La seconde, soit la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, s'applique aux entreprises du gouvernement. Elle consiste à ajouter aux revenus du gouvernement les résultats nets de ces entreprises, c'est-à-dire leur surplus ou leur déficit. Cette méthode s'applique aux entités apparaissant à l'annexe 6.4.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION INTÉGRALE

- Parmi les entités consolidées ligne par ligne, il faut distinguer deux groupes : les organismes gouvernementaux et les fonds spéciaux.
 - Le gouvernement a créé différents types d'organismes pour la mise en œuvre de ses politiques et pour fournir certains services à la population. Bien qu'ils varient par leur taille ou leur statut, ces organismes, comme les régies, les commissions et les sociétés, ont pour trait commun une plus grande autonomie par rapport aux ministères. Les pouvoirs délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus en matière de finances et de fonctionnement. Ces organismes disposent de plus de latitude pour établir leurs systèmes et pratiques. Ils peuvent aussi recourir à des sources de financement extérieures au gouvernement. Cependant, ils relèvent de l'autorité d'un ministre à qui ils doivent rendre compte de l'ensemble de leur gestion financière.

- Les fonds spéciaux, pour leur part, constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources allouées selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds produisent et fournissent des biens ou des services et tirent, en tout ou en partie, leur financement de la vente de ces biens et services.
- Les organismes et les fonds spéciaux dépendent des ministères pour leur financement. C'est pourquoi la budgétisation et la gestion des enveloppes ministérielles tiennent compte à la fois des organismes, des fonds spéciaux et du ministère d'un même portefeuille. Plus précisément, les enveloppes ministérielles se composent :
 - D'une part, de l'enveloppe de dépenses prévue au Volume II du Budget de dépenses portant sur les crédits des ministères et organismes;
 - D'autre part, du résultat net des organismes et des fonds spéciaux, c'est-à-dire l'écart entre leurs revenus et leurs dépenses.
- Il revient à chaque ministre de veiller à ce que la situation financière des organismes consolidés sous sa responsabilité n'ait pas d'impact négatif sur les résultats financiers du gouvernement.

MÉTHODE DE COMPTABILISATION À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

- La consolidation des résultats des entreprises du gouvernement est considérée seulement dans les documents accompagnant le Discours sur le budget puisque les résultats des entreprises du gouvernement sont pris en compte dans l'équilibre budgétaire du gouvernement.
- Il importe de noter que les établissements de santé et de services sociaux, les institutions d'enseignement ainsi que les biens détenus par les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire (annexe 6.5) ne sont pas inclus au périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 6.2

CHANGEMENTS DANS LES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX

- Certains organismes et fonds spéciaux n'apparaissent plus au Budget de dépenses ou bien ont vu leur mandat modifié.

FINANCES

- (+) À compter du 1^{er} février 2004, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier regroupe les fonctions et le personnel de cinq organismes : la Commission des valeurs mobilières du Québec (organisme), le Bureau des services financiers (organisme), la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (entreprise du gouvernement), le Fonds d'indemnisation des services financiers (fonds exerçant des activités de nature fiduciaire) et l'Inspecteur général des institutions financières (organisme budgétaire).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET RECHERCHE

- (-) À compter de 2004-2005, la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel cessera ses activités.

ANNEXE 6.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2004-2005			2003-2004
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats M\$
Affaires municipales, Sport et Loisir				
Société d'habitation du Québec	632,5	632,5	-	-
Société québécoise d'assainissement des eaux	191,4	191,4	-	-
	823,9	823,9	-	-
Agriculture, Pêcheries et Alimentation				
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	0,2	0,2	-	-
Financière agricole du Québec	501,3	482,5	18,8	6,2
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers*	17,3	12,8	4,5	8,7
	518,8	495,5	23,3	14,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale				
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	6,4	6,4	-	-
Fonds des services gouvernementaux	283,3	272,0	11,3	11,4
Fonds des technologies de l'information du Secrétariat du Conseil du trésor	2,3	2,3	-	-
Fonds relatif à la tempête de verglas	27,4	27,4	-	-
Société immobilière du Québec	598,9	594,0	4,9	12,0
	918,3	902,1	16,2	23,4
Conseil exécutif				
Fonds Jeunesse Québec	14,1	13,9	0,2	0,4
	14,1	13,9	0,2	0,4
Culture et Communications				
Bibliothèque nationale du Québec	36,0	38,7	(2,7)	0,5
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	0,6	0,6	-	-
Conseil des arts et des lettres du Québec	72,5	72,5	-	(0,1)
Musée d'art contemporain de Montréal	10,7	10,7	-	-
Musée de la civilisation	26,5	26,5	-	(0,1)
Musée national des beaux-arts du Québec	16,8	17,2	(0,4)	(1,1)
Régie du cinéma	8,0	3,9	4,1	6,9
Société de développement des entreprises culturelles	57,1	58,0	(0,9)	(0,3)
Société de la Place des Arts de Montréal	28,3	28,6	(0,3)	(0,3)
Société de télédiffusion du Québec	74,3	74,3	-	-
Société du Grand Théâtre de Québec	8,7	8,7	-	-
	339,5	339,7	(0,2)	5,5

ANNEXE 6.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2004-2005			2003-2004
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
	M\$	M\$	M\$	M\$
Développement économique et régional et Recherche				
Centre de recherche industrielle du Québec	34,9	34,9	-	-
Fonds de développement régional	39,9	39,9	-	11,0
Fonds de la recherche en santé du Québec*	82,5	82,5	-	0,1
Fonds de partenariat touristique	94,8	98,3	(3,5)	-
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies*	42,8	43,2	(0,4)	(0,5)
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*	45,7	46,1	(0,4)	(0,1)
Investissement Québec	399,0	362,0	37,0	30,9
Régie des installations olympiques**	47,6	49,5	(1,9)	6,7
Sidbec	0,3	0,3	-	-
Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	-	-	-	(0,4)
Société du Centre des congrès de Québec	18,7	19,5	(0,8)	(0,2)
Société du Palais des congrès de Montréal	56,6	57,5	(0,9)	3,3
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5,1	5,9	(0,8)	(1,0)
	867,9	839,6	28,3	49,8
Éducation				
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	20,3	20,5	(0,2)	(0,1)
	20,3	20,5	(0,2)	(0,1)
Emploi, Solidarité sociale et Famille				
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	26,5	35,0	(8,5)	8,2
Fonds de développement du marché du travail	947,7	958,2	(10,5)	(8,3)
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	41,3	41,3	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	4,8	15,9	(11,1)	11,1
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	19,2	19,2	-	-
	1 039,5	1 069,6	(30,1)	11,0
Environnement				
Société québécoise de récupération et de recyclage	28,5	30,9	(2,4)	3,3
	28,5	30,9	(2,4)	3,3
Finances				
Agence nationale d'encadrement du secteur financier	81,9	63,4	18,5	2,3
Fonds de financement	430,6	408,9	21,7	22,9
Fonds de l'industrie des courses de chevaux	12,3	12,3	-	-
Fonds du Centre financier de Montréal	2,1	1,8	0,3	(0,4)
Fonds spécial olympique	86,9	86,9	-	3,4
Institut de la statistique du Québec	22,1	22,8	(0,7)	0,4
	635,9	596,1	39,8	28,6

ANNEXE 6.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2004-2005			2003-2004
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats M\$
Justice				
Commission des services juridiques	119,3	120,1	(0,8)	(0,2)
Fonds d'aide aux recours collectifs*	1,1	1,4	(0,3)	(0,2)
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	8,7	9,0	(0,3)	(0,7)
Fonds des registres du ministère de la Justice	29,3	29,1	0,2	3,8
Office des professions du Québec	7,0	6,4	0,6	0,5
Société québécoise d'information juridique	11,8	11,5	0,3	0,7
Tribunal administratif du Québec	28,6	28,6	-	-
	205,8	206,1	(0,3)	3,9
Relations avec les citoyens et Immigration				
Fonds de l'état civil	16,5	16,5	-	2,4
Fonds de l'information gouvernementale	40,4	40,4	-	-
	56,9	56,9	-	2,4
Relations internationales				
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	9,9	9,9	-	-
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2,4	2,5	(0,1)	0,1
	12,3	12,4	(0,1)	0,1
Ressources naturelles, Faune et Parcs				
Agence de l'efficacité énergétique	8,9	9,8	(0,9)	(0,7)
Commission de la capitale nationale du Québec	22,4	23,9	(1,5)	(0,8)
Fondation de la faune du Québec	6,8	7,0	(0,2)	0,1
Fonds d'information foncière	94,2	83,5	10,7	28,4
Fonds d'information géographique	2,0	2,2	(0,2)	(0,2)
Fonds forestier	231,5	227,3	4,2	8,9
Régie de l'énergie	7,8	8,6	(0,8)	0,2
Société nationale de l'amiante	0,3	0,5	(0,2)	(0,4)
	373,9	362,8	11,1	35,5
Revenu				
Fonds de perception	83,5	86,6	(3,1)	(2,2)
Fonds des pensions alimentaires***	42,0	42,0	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	38,1	38,1	-	-
	163,6	166,7	(3,1)	(2,2)
Santé et Services sociaux				
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain	80,4	80,4	-	(0,4)
Fonds de l'assurance médicaments	2 452,6	2 452,6	-	-
Héma-Québec	284,4	284,4	-	-
Institut national de santé publique du Québec	24,2	24,2	-	-
Régie de l'assurance maladie du Québec	6 223,8	6 223,8	-	-
	9 065,4	9 065,4	-	(0,4)

ANNEXE 6.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2004-2005			2003-2004
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats M\$
Sécurité publique				
École nationale de police du Québec	25,0	25,0	-	(0,1)
École nationale des pompiers du Québec	1,2	1,2	-	-
Fonds des services de police	396,9	396,9	-	-
	423,1	423,1	-	(0,1)
Transports				
Agence métropolitaine de transport**	229,1	229,1	-	-
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	605,7	605,7	-	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant	70,4	70,4	-	-
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun	66,1	66,1	-	-
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports	4,6	4,6	-	-
Société des traversiers du Québec	61,6	62,4	(0,8)	(0,6)
	1 037,5	1 038,3	(0,8)	(0,6)
Travail				
Commissaire de l'industrie de la construction	1,2	1,3	(0,1)	(0,1)
Commission des lésions professionnelles	51,7	52,9	(1,2)	(0,3)
Commission des normes du travail	52,2	52,2	-	1,5
Commission des relations du travail	16,9	16,6	0,3	-
	122,0	123,0	(1,0)	1,1
Total	16 667,2	16 586,5	80,7	176,5
Ajustement de consolidation	(13 777,2)	(13 952,5)	175,3	90,5
Impact de la consolidation	2 890,0	2 634,0	256,0	267,0

* Ce fonds doit être considéré comme un organisme et non comme un fonds spécial.

** Les données prévisionnelles correspondent au fonds d'exploitation de l'organisme.

*** Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Note 1 : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque organisme et fonds spécial peut ne pas correspondre au total.

Note 2 : Les résultats des organismes gouvernementaux et des fonds spéciaux sont présentés selon leurs propres conventions comptables, c'est-à-dire avant d'avoir effectué les ajustements de consolidation.

ANNEXE 6.4

ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Capital Financière agricole inc.

Corporation d'hébergement du Québec

Financement-Québec

Fonds d'indemnisation du courtage immobilier

Hydro-Québec ¹

Immobilière SHQ

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Loto-Québec

Société de développement de la Baie James (SDBJ)

Société de l'assurance automobile du Québec

Société des alcools du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société générale de financement du Québec

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

¹ Cette entreprise effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 6.5

ORGANISMES ET FONDS EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE NATURE FIDUCIAIRE

Caisse de dépôt et placement du Québec

Comité Centraide - secteur public

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Curateur public (partie fiduciaire)

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées

Fonds d'assurance récolte

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds des cautionnements des agents de voyages

Fonds d'indemnisation des services financiers ¹

Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole

Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)

Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

Fonds en fidéicommiss

Fonds national de formation de la main-d'oeuvre

Hydro-Québec - Régime de retraite

Régie des rentes du Québec

¹ Les fonctions et le personnel de ce fonds ont été regroupés dans l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

APPENDICE A

LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

- Les comptes à fin déterminée ne sont pas présentés au Budget de dépenses parce qu'ils concernent des sommes qui sont reçues en vertu d'un contrat ou d'une entente prévoyant leur affectation à une fin spécifique. Dans de tels cas, un compte à fin déterminée peut être constitué par le gouvernement, conformément à l'article 6 de la Loi sur l'administration financière (2000, chapitre 15).
- Les opérations financières qui transitent par un compte à fin déterminée sont régies par tous les règlements, politiques ou directives applicables aux transactions effectuées à même les crédits d'un ministère. Ces comptes correspondent à la notion de revenus faisant l'objet d'affectations d'origine externe. Tant que le service n'est pas rendu ou l'activité réalisée, ces sommes sont considérées comme des dettes ou des éléments de passif envers le bailleur de fonds. De plus, les dépenses des comptes sont soumises à la vérification du Vérificateur général.
- Les prévisions de paiements sont fournies afin de compléter l'information sur les opérations des ministères, même si elles ne font pas partie de leur budget de dépenses. En 2004-2005, il y a 36 comptes à fin déterminée répartis dans 15 ministères au sein de l'appareil gouvernemental.

COMPTES À FIN DÉTERMINÉE : PRÉVISION DE PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS EN 2004-2005

(000 \$)

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme d'infrastructures 2000-2007 130 725,5

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Financement des programmes de gestion des risques agricoles 200 538,0

Financement de certaines activités en agriculture et dans le secteur des pêches 5 500,0

Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux 3 660,0

Culture et Communications

Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics 517,0

Financement des unités autonomes de service - Centre de conservation du Québec 325,0

Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux 60,0

Développement économique et régional et Recherche

Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux 750,0

Éducation

Financement des bourses d'études du millénaire 69 360,0

Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde 7 000,8

Formation dans les pénitenciers fédéraux 4 300,0

Programme d'alphabétisation 3 700,0

Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux 190,0

Environnement

Financement des unités autonomes de service - Centre d'expertise en analyse environnementale 3 040,0

Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux 821,2

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux 326,0

Relations avec les citoyens et Immigration

Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux 20,0

Relations internationales

Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux 400,0

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux 987,9

Projet de coopération avec la Bolivie dans le secteur minier 806,5

Financement de mesures de protection, de sécurisation, de réaménagement et de restauration du site minier Norebec-Manitou 350,0

COMPTES À FIN DÉTERMINÉE : PRÉVISION DE PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS EN 2004-2005

(000 \$)

Revenu

Gestion de la taxe sur les produits et services	118 573,6
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	737,0

Santé et Services sociaux

Financement de services aux personnes âgées en perte d'autonomie	30 000,0
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	17 000,0
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	3 122,9

Sécurité publique

Administration de la Loi sur les armes à feu	6 600,0
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	3 000,0
Financement des unités autonomes de service - Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	2 800,0
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	1 704,6
Financement du programme conjoint de protection civile	683,8

Transports

Programme d'infrastructures 2000-2007	110 451,7
Financement des immobilisations aéroportuaires	3 921,0
Amélioration du réseau routier de la région québécoise de l'Outaouais	2,5

Travail

Financement du Bureau d'évaluation médicale	2 120,0
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	125,0

Total	734 220,0
--------------	------------------

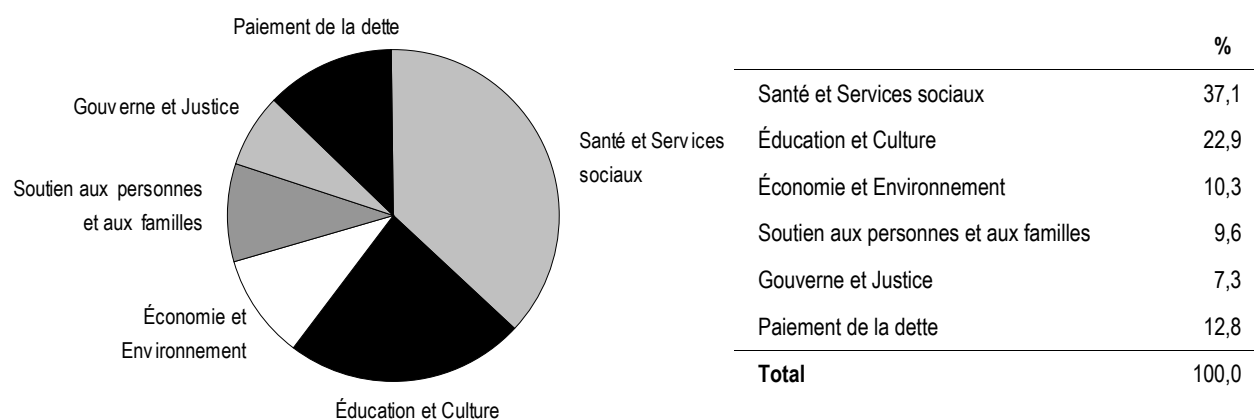
APPENDICE B

LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR MISSIONS

LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR MISSIONS

- Les programmes apparaissant au Budget de dépenses 2004-2005 sont regroupés selon six missions correspondant aux grandes fonctions de l'État.
- Bien que la structure budgétaire ait changé en 2004-2005, le regroupement par missions demeure le même que celui de 2003-2004.
- Les données sur les missions n'incluent pas les dépenses des fonds spéciaux ni celles des organismes du gouvernement dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale.

RÉPARTITION PAR MISSIONS DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 ¹



¹ Excluant les crédits périmés escomptés et les crédits reportés en 2005-2006.

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET MISSIONS EN 2004-2005

Portefeuilles	Missions						Total
	Santé et Services sociaux	Éducation et Culture	Économie et Environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et Justice	Paiement de la dette	
	(000 000 \$)						
Affaires municipales, Sport et Loisir	-	65,1	890,2	-	732,7	-	1 687,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	646,9	-	-	-	646,9
Assemblée nationale	-	-	-	-	94,3	-	94,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	-	-	-	-	568,3	-	568,3
Conseil exécutif	-	-	-	-	262,1	-	262,1
Culture et Communications	-	531,4	-	-	-	-	531,4
Développement économique et régional et Recherche	-	-	812,3	-	-	-	812,3
Éducation	-	11 777,6	-	-	-	-	11 777,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille	-	-	903,4	5 067,3	-	-	5 970,6
Environnement	-	-	166,0	-	-	-	166,0
Finances	-	-	-	-	220,7	6 939,0	7 159,7
Justice	-	-	-	171,2	391,8	-	563,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	-	54,4	-	54,4
Relations avec les citoyens et Immigration	-	89,7	-	-	85,9	-	175,6
Relations internationales	-	-	99,8	-	-	-	99,8
Ressources naturelles, Faune et Parcs	-	-	432,5	-	-	-	432,5
Revenu	-	-	-	-	617,7	-	617,7
Santé et Services sociaux	20 071,1	-	-	-	-	-	20 071,1
Sécurité publique	-	-	-	-	885,1	-	885,1
Transports	-	-	1 644,9	-	-	-	1 644,9
Travail	-	-	-	-	63,9	-	63,9
Crédits périmés escomptés	-	-	-	-	-	-	(150,0) *
Crédits reportés en 2005-2006	-	-	-	-	-	-	(45,3) *
Total des missions	20 071,1	12 463,8	5 596,0	5 238,5	3 976,9	6 939,0	54 090,0 **

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

* Les crédits périmés escomptés et les crédits reportés en 2005-2006 ne sont pas ventilés entre les missions afin de tenir compte du fait qu'ils seront répartis dans les missions au cours de l'année.

** Incluant les crédits périmés escomptés et les crédits reportés en 2005-2006 qui ne sont pas ventilés entre les missions.

MISSION SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
			(000 000 \$)		
Santé et Services sociaux					
Fonctions nationales	278,9	260,2	265,4	219,5	203,1
Fonctions régionales	14 523,9	13 903,6	13 883,0	13 039,0	12 644,4
Office des personnes handicapées du Québec	47,6	47,0	51,7	50,8	46,4
Régie de l'assurance maladie du Québec	5 220,7	4 905,2	4 905,2	4 609,7	4 295,0
Total de la mission	20 071,1	19 116,1	19 105,4	17 919,0	17 188,9

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

MISSION ÉDUCATION ET CULTURE, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
			(000 000 \$)		
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Développement du sport et du loisir	65,1	67,5	66,6	61,4	67,8
Culture et Communications					
Charte de la langue française	22,1	23,5	22,6	24,4	22,9
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	71,8	76,8	75,4	74,2	71,7
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	437,4	400,8	413,9	391,6	384,2
Éducation					
Administration et consultation	123,6	127,3	124,8	119,3	117,1
Aide financière aux études	291,6	355,1	350,5	279,6	292,3
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	7 060,9	6 864,9	6 872,1	6 772,7	6 472,0
Enseignement supérieur	3 646,5	3 477,9	3 476,3	3 323,4	3 078,1
Formation en tourisme et hôtellerie	17,1	17,1	17,1	15,4	15,9
Régimes de retraite	637,9	628,1	628,1	588,7	566,5
Relations avec les citoyens et Immigration					
Immigration, intégration et régionalisation	89,7	114,0	115,0	126,1	125,2
Total de la mission	12 463,8	12 152,9	12 162,4	11 776,9	11 213,7

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

MISSION ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
			(000 000 \$)		
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Habitation	323,9	298,7	300,5	254,5	249,2
Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	502,5	578,4	568,6	573,4	595,9
Promotion et développement de la Métropole	63,7	62,2	67,4	73,5	83,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	330,3	319,4	347,1	323,9	334,6
Organismes d'État	316,6	317,0	317,0	317,3	316,7
Développement économique et régional et Recherche					
Développement économique et régional	400,8	443,8	376,8	652,6	627,3
Direction du Ministère	52,5	52,1	53,4	58,6	60,1
Promotion et développement du tourisme	118,4	114,6	133,8	132,6	97,8
Recherche, science et technologie	240,6	237,0	233,9	241,7	222,7
Emploi, Solidarité sociale et Famille					
Mesures d'aide à l'emploi	903,4	933,8	943,9	968,8	962,2
Environnement					
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5,2	5,6	6,1	6,4	4,8
Protection de l'environnement	160,8	173,2	174,2	170,8	173,3
Relations internationales					
Affaires internationales	99,8	108,5	112,5	110,9	111,3
Ressources naturelles, Faune et Parcs					
Gestion des ressources naturelles et fauniques	386,2	421,4	447,3	466,3	464,4
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	46,3	42,3	37,3	40,1	37,9
Transports					
Administration et services corporatifs	92,9	94,7	91,2	93,8	85,8
Infrastructures de transport	1 203,4	1 058,2	1 060,4	1 050,0	965,3
Systèmes de transport	348,5	340,7	336,1	284,7	355,4
Total de la mission	5 596,0	5 601,5	5 607,6	5 820,0	5 747,9

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

MISSION SOUTIEN AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
			(000 000 \$)		
Emploi, Solidarité sociale et Famille*					
Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	1 848,7	1 802,7	1 791,8	1 638,0	1 542,0
Mesures d'aide financière	2 996,1	3 038,0	3 038,9	2 987,3	2 884,9
Soutien à la gestion	222,4	233,7	218,6	228,6	246,7
Justice					
Aide aux justiciables	171,2	170,3	191,1	177,9	168,2
Total de la mission	5 238,5	5 244,8	5 240,4	5 031,8	4 841,9

* Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2003-2004 et les dépenses des années antérieures sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004 et les années antérieures, une diminution des dépenses de 132 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

MISSION GOUVERNE ET JUSTICE, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
			(000 000 \$)		
Assemblée nationale					
Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	31,9	31,8	31,8	32,7	29,0
Secrétariat général, affaires parlementaires et affaires institutionnelles	18,2	18,2	18,2	15,8	16,3
Services statutaires de soutien aux parlementaires	44,2	44,1	44,1	43,2	42,8
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Administration du système électoral	24,5	67,8	67,8	37,9	27,2
Le Commissaire au lobbying	2,6	2,6	2,1	0,8	-
Le Protecteur du citoyen	8,0	8,0	7,9	7,6	7,1
Le Vérificateur général	19,3	19,3	19,3	17,2	15,6
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Administration générale	54,9	54,7	57,7	50,7	49,0
Commission municipale du Québec	3,1	3,4	3,4	3,3	3,1
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	660,1	499,7	496,5	552,2	564,7
Régie du logement	14,6	14,6	14,6	14,9	13,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale					
Commission de la fonction publique	3,4	2,8	2,8	2,6	2,3
Fonds de suppléance	123,6	194,3	-	-	-
Gouvernement électronique	15,7	13,8	9,3	6,8	6,4
Régimes de retraite et d'assurances	295,9	292,2	292,2	312,9	311,9
Secrétariat du Conseil du trésor	129,7	188,5	183,9	201,0	154,1
Conseil exécutif					
Affaires autochtones	157,0	129,8	102,8	76,0	40,2
Affaires intergouvernementales canadiennes	12,8	12,3	12,7	11,7	10,5
Cabinet du lieutenant-gouverneur	0,9	0,9	1,1	1,1	1,1
Jeunesse	20,9	12,6	12,1	9,4	8,8
Réforme des institutions démocratiques	1,3	1,6	1,7	0,8	-
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	69,3	71,6	37,9	40,0	33,4
Finances					
Direction du Ministère	60,5	71,3	70,6	65,1	59,9
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	160,2	144,3	81,5	61,6	55,8

MISSION GOUVERNE ET JUSTICE, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES (SUITE)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
			(000 000 \$)		
Justice					
Activité judiciaire	71,0	69,4	69,4	68,5	65,3
Administration de la justice	309,7	301,0	302,5	286,0	265,8
Justice administrative	11,1	10,5	10,5	9,5	9,7
Relations avec les citoyens et Immigration					
Condition féminine	7,1	7,3	7,3	7,3	7,0
Conseil et organismes de protection relevant du ministre	25,5	25,8	25,8	27,1	25,7
Curateur public	33,8	36,8	36,8	39,9	36,9
Relations avec les citoyens et gestion de l'identité	19,5	23,0	24,6	45,8	24,9
Revenu					
Administration fiscale	617,7	632,3	642,4	778,5	612,9
Sécurité publique					
Organismes relevant du ministre	25,5	25,5	28,2	28,3	27,2
Sécurité, prévention et gestion interne	415,1	411,1	439,9	407,6	383,8
Sûreté du Québec	444,5	453,5	455,9	434,9	388,3
Travail					
Travail	63,9	63,5	69,3	69,8	87,7
Total de la mission	3 976,9	3 959,7	3 684,3	3 768,6	3 387,9

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

MISSION PAIEMENT DE LA DETTE, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
			(000 000 \$)		
Finances					
Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 939,0	6 668,0	6 668,0	6 535,7	6 686,5
Total de la mission	6 939,0	6 668,0	6 668,0	6 535,7	6 686,5
Crédits périmés escomptés	(150,0)				
Crédits reportés en 2005-2006	(45,3)				
Total des missions	54 090,0	52 468,0	52 468,0	50 852,0	49 066,9

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

APPENDICE C

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

C.1

ÉVOLUTION SUR 15 ANS DE CERTAINS INDICATEURS PROPRES AU QUÉBEC

	Population ¹	Taux de croissance du PIB ²	Taux d'inflation au Canada ³	Dépenses de programmes en % du PIB	Dépenses de programmes par habitant	
	en milliers	%	%	%	\$	variation en %
1990-1991	7 004	3,3	4,8	20,9	4 570	8,7
1991-1992	7 065	1,2	5,6	22,3	4 895	7,1
1992-1993	7 108	2,1	1,5	22,8	5 085	3,9
1993-1994	7 155	2,4	1,8	22,3	5 050	(0,6)
1994-1995	7 192	5,1	0,2	21,6	5 123	1,4
1995-1996	7 219	4,0	2,2	20,7	5 076	(0,9)
1996-1997	7 247	1,8	1,6	19,5	4 857	(4,3)
1997-1998	7 275	4,4	1,6	18,8	4 873	0,3
1998-1999	7 296	4,2	0,9	18,7 ⁴	5 196	6,6
1999-2000	7 323	7,4	1,7	18,3	5 271	1,4
2000-2001	7 357	6,8	2,7	18,1	5 539	5,1
2001-2002	7 397	3,3	2,6	18,2	5 729	3,4
2002-2003	7 444	5,6	2,2	18,0	5 953	3,9
2003-2004 ^P	7 487	5,2	2,8	17,7	6 117	2,7
2004-2005 ^P	7 529	4,3	1,5	17,5	6 262	2,4

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor du Québec pour les données sur les dépenses de programmes, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec pour les données économiques.

¹ Population au 1^{er} juillet de l'année financière considérée.

² Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

³ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

⁴ Pourcentage corrigé pour exclure l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M\$. Ces montants inclus, le pourcentage aurait été de 19,3 %.

^P Prévisions.

C.2

ÉVOLUTION DES DÉPENSES SUR 15 ANS

	Dépenses de programmes ¹		Service de la dette		Dépenses totales ²	
	M\$	variation en %	M\$	variation en %	M\$	variation en %
1990-1991	32 010	9,9	4 437	10,5	36 447	9,9
1991-1992	34 579	8,0	4 666	5,2	39 245	7,7
1992-1993	36 143	4,5	4 756	1,9	40 899	4,2
1993-1994	36 136	0,0	5 316	11,8	41 452	1,4
1994-1995	36 844	2,0	5 882	10,6	42 726	3,1
1995-1996	36 643	(0,5)	6 034	2,6	42 677	(0,1)
1996-1997	35 195	(4,0)	5 855	(3,0)	41 050	(3,8)
1997-1998	35 449	0,7	6 765	15,5	42 214	2,8
1998-1999	37 907	2,0 ³	6 573	(2,8)	44 480	5,4
1999-2000	38 599	1,8	6 752	2,7	45 351	2,0
2000-2001	40 751	5,6	6 972	3,3	47 723	5,2
2001-2002	42 380	4,0	6 687	(4,1)	49 067	2,8
2002-2003	44 316	4,6	6 536	(2,3)	50 852	3,6
2003-2004 ⁴	45 800	3,3	6 668	2,0	52 468	3,2
2004-2005 ^P	47 151	2,9	6 939	4,1	54 090	3,1

¹ Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2004-2005 et incluent les changements intervenus dans la présentation des portefeuilles ainsi que les redressements au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

² Les dépenses totales excluent les organismes consolidés.

³ Taux corrigé pour exclure d'une part, l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail entrée en vigueur en 1998-1999, soit un montant de 584,3 M \$, et d'autre part, l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M\$. Le taux de croissance tenant compte de ces dépenses aurait été de 6,9 %.

⁴ Dépense probable.

^P Prévisions.

C.3

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES DE 1990-1991 À 2004-2005 (M\$)

	Budget de dépenses 2004-2005	Dépense probable 2003-2004	Dépenses réelles		
			2002-2003	2001-2002	2000-2001
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 688	1 575	1 584	1 626	1 388
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	647	664	641	651	714
Assemblée nationale	94	94	92	88	80
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	568	488	523	475	446
Conseil exécutif	262	168	139	94	79
Culture et Communications	531	512	490	479	528
Développement économique et régional et Recherche	812	798	1 086	1 008	1 095
Éducation	11 778	11 469	11 099	10 542	10 124
Emploi, Solidarité sociale et Famille*	5 971	5 993	5 823	5 636	5 530
Environnement	166	180	177	178	155
Finances	221	152	127	116	115
Justice	563	573	542	509	468
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	54	97	63	50	42
Relations avec les citoyens et Immigration	176	210	246	220	185
Relations internationales	100	112	111	111	104
Ressources naturelles, Faune et Parcs	432	485	506	502	564
Revenu	618	642	778	613	715
Santé et Services sociaux	20 071	19 105	17 919	17 189	16 095
Sécurité publique	885	924	871	799	744
Transports	1 645	1 488	1 429	1 406	1 501
Travail	64	69	70	88	79
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	-	-	-	-	-
Crédits périmés escomptés	(150)				
Crédits reportés en 2005-2006	(45)				
Dépenses de programmes	47 151	45 800	44 316	42 380	40 751
Service de la dette	6 939	6 668	6 536	6 687	6 972
Dépenses totales	54 090	52 468	50 852	49 067	47 723

* Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2004-2005 et incluent les changements intervenus dans la présentation des portefeuilles ainsi que les redressements au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

Dépenses réelles									
1999-2000	1998-1999	1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994	1992-1993	1991-1992	1990-1991
1 137	1 020	1 213	1 275	1 452	1 444	1 329	1 307	1 213	1 108
514	531	499	585	643	640	657	660	685	693
74	74	67	80	86	86	81	83	83	81
384	422	605	607	511	534	516	578	537	529
193	53	49	52	64	65	53	50	48	42
482	511	409	409	418	428	443	448	401	375
963	895	665	614	727	783	633	768	647	631
9 820	9 573	9 444	10 035	10 450	10 442	10 151	10 357	9 966	9 426
5 470	5 541	4 970	4 933	4 994	4 947	4 794	4 456	3 967	3 309
220	160	135	162	176	181	187	197	183	187
90	82	147	81	84	90	95	99	100	108
459	487	454	460	454	489	495	495	465	431
41	94	36	42	99	86	38	84	35	34
149	153	142	149	149	152	160	164	160	117
98	88	77	83	100	95	100	104	98	90
604	506	439	453	475	509	546	580	585	583
721	845	1 085	631	511	490	557	559	526	478
14 826	14 595	12 922	12 863	13 040	13 073	12 946	12 701	12 347	11 316
700	703	664	696	719	719	713	742	779	835
1 573	1 502	1 359	927	1 460	1 551	1 533	1 614	1 663	1 588
81	72	68	69	70	74	69	79	76	73
-	-	-	(11)	(39)	(34)	40	18	15	(24)
38 599	37 907	35 449	35 195	36 643	36 844	36 136	36 143	34 579	32 010
6 752	6 573	6 765	5 855	6 034	5 882	5 316	4 756	4 666	4 437
45 351	44 480	42 214	41 050	42 677	42 726	41 452	40 899	39 245	36 447

